

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022
– PROLONGÉE JUSQU'EN 2024 AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2023-2024

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction du soutien au développement régional

ISBN : 978-2-550-97525-0

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

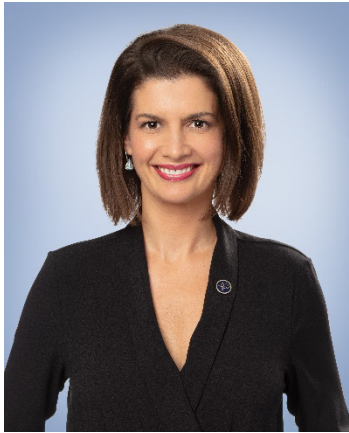
Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

Note au lectorat

Ce bilan rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.

Mot de la ministre



Je suis fière de vous présenter le bilan 2023-2024 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ce bilan confirme que l'approche adoptée par notre gouvernement ces dernières années en matière de collaboration avec les municipalités et les partenaires régionaux fait ses preuves. Notre objectif demeure le même : soutenir la prospérité des régions et renforcer leur attractivité. En misant sur la concertation et sur des outils adaptés aux réalités locales, nous donnons aux municipalités les moyens de mieux planifier, d'investir et de développer leur territoire. Le Québec est vaste, et c'est en tenant compte des particularités de chaque région que nous pouvons obtenir des résultats concrets, au bénéfice des citoyens.

Notre approche est synonyme de flexibilité et d'efficacité. Grâce aux leviers financiers sans précédent que nous mettons à la disposition des élus et des acteurs régionaux, des projets structurants voient le jour et contribuent directement à la vitalité économique, sociale et culturelle de nos communautés. Le Fonds régions et ruralité illustre en tout point cette volonté, en appuyant des initiatives qui créent de l'activité économique, renforcent les services de proximité et améliorent la qualité de vie des Québécois.

Partout au Québec, ces projets se multiplient. Ils dynamisent l'économie locale et nationale, génèrent des occasions d'affaires, soutiennent l'emploi et consolident l'identité des territoires. Le gouvernement du Québec demeure un partenaire actif et engagé pour accompagner les régions dans leurs projets, toujours dans l'intérêt de la population et du développement de notre économie.

Ensemble, faisons en sorte que chaque région du Québec puisse compter sur des outils rentables pour prospérer.

(Original signé)

Geneviève Guilbault
Ministre des Affaires municipales

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	7
INTRODUCTION	9
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022	10
Présentation de la Stratégie.....	10
Objectifs de la Stratégie.....	10
Planification en matière d'OVT	12
État de réalisation des actions menées par les MO	12
Indicateurs en OVT	16
AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES	18
Fonds régions et ruralité	18
Concertation interministérielle.....	20
BILANS RÉGIONAUX.....	23
Région du Bas-Saint-Laurent.....	23
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	30
Région de la Capitale-Nationale	37
Région de la Mauricie	43
Région de l'Estrie.....	50
Région de Montréal	58
Région de l'Outaouais	62
Région de l'Abitibi-Témiscamingue.....	68
Région de la Côte-Nord	74
Région du Nord-du-Québec.....	80
Région de la Gaspésie	84
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.....	89
Région de la Chaudière-Appalaches	93
Région de Laval.....	101
Région de Lanaudière	105

Région des Laurentides	113
Région de la Montérégie.....	119
Région du Centre-du-Québec.....	126
CONCLUSION	132
ANNEXE 1	133
ANNEXE 2	134

SIGLES ET ACRONYMES

BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CMIM	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
FRR	Fonds régions et ruralité
ICI	Industries, Commerces et Institutions
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OVT	Occupation et vitalité des territoires

PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation
PNAAT	Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
PIB	Produit intérieur brut
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI	Société québécoise des infrastructures
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales
UMQ	Union des municipalités du Québec
VHR	Véhicule hors route

INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie) au sein de l'administration publique doit être présenté au gouvernement, rendu public et déposé à l'Assemblée nationale annuellement.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle brosse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite également des indicateurs en OVT.

La seconde section dresse le bilan des principaux outils et mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds régions et ruralité (FRR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Finalement, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées par les CAR en matière d'OVT, les investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FRR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.

Un dernier bilan annuel de la SGAOVT 2018-2022 prolongée en 2024 sera réalisé pour l'année 2024-2025.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Présentation de la Stratégie

La Stratégie 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première version qui a pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement de personnes élues des municipalités. Un chapitre est ainsi consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM), considérant la reconnaissance de son statut particulier.

Notons par ailleurs qu'une édition actualisée de cette stratégie, dans laquelle les priorités régionales ont notamment été revues, a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020. Finalement, en vertu du décret numéro 708-2022 concernant le report de l'exercice de révision de la Stratégie, la Stratégie 2018-2022 a été prolongée jusqu'en 2024.

Objectifs de la Stratégie

La Stratégie, bien qu'actualisée, conserve ses quatre objectifs principaux. Le premier, et central est :

« D'exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région. » Les trois autres objectifs concernent la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« Que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- D'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- De mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- De mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

En matière de délégation, il est attendu :

« Que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais « d'ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« Que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO assujettis à la LAOVT ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs (la liste des MO assujettis à la LAOVT au terme de l'année 2023-2024 se trouve à l'annexe 1). Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT doit être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 positionne le rôle de la TGAT et des CAR.

Planification en matière d'OVT

La LAOVT prévoit que chaque MO assujetti doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie dans une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Il revient au gouvernement d'en préciser les conditions et les modalités.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire et publier un plan d'action distinct portant sur l'OVT. L'ensemble des MO concernés s'est conformé à cette exigence et a déposé une première planification pour la période 2018-2020.

En suivi de l'actualisation de la Stratégie, les MO ont dû produire de nouveaux plans d'action, cette fois pour la période 2020-2022. Notons qu'à l'instar de la Stratégie, les plans d'action ont été prolongés jusqu'en 2024.

Par ailleurs, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public pour la même période. Notons que ce plan se décline en 18 documents, soit un par région en plus d'un autre pour la CMIM, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

État de réalisation des actions menées par les MO

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée;
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2023-2024, mais n'est pas encore terminée;
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2023-2024, s'est poursuivie en 2023-2024, mais n'est pas encore terminée;
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2023-2024, aucun avancement n'a été fait en 2023-2024 et elle n'est pas encore terminée;
- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2023-2024;
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

État de réalisation des actions générales¹

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation d'actions générales en matière d'OVT. En effet, certains MO ont inscrit des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation dans la section introductive de leur plan d'action..

En tout, 11 MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 43 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes, dont 11 qui sont réalisées.

État de réalisation des actions générales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2024

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	2	29	0	11	1	43

État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales

Tous les MO assujettis à la LAOVT ont proposé des initiatives en réponse aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 65 et 110².

Selon la région, entre 50 % et 69,2 % des actions sont en cours de réalisation. La proportion d'actions réalisées pour chaque région varie pour sa part entre 28,6 % et 48,7 %.

¹ Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

² Le nombre d'actions régionales pour l'ensemble du Québec ne peut être établi, puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.

**État de réalisation des actions régionales inscrites
dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2024**

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0	0	58	2	43	1	104
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	0	0	59	3	38	2	102
03 – Capitale-Nationale	0	1	35	1	28	0	65
04 – Mauricie	2	0	61	1	45	1	110
05 – Estrie	1	0	57	0	44	2	104
06 – Montréal	0	0	53	0	49	4	106
07 – Outaouais	0	0	63	1	26	1	91
08 – Abitibi- Témiscamingue	2	0	55	2	46	3	108
09 – Côte-Nord	0	1	66	4	32	2	105
10 – Nord-du-Québec	3	0	36	1	26	0	66
11 – Gaspésie	0	2	61	6	32	0	101
11 – Îles-de-la-Madeleine	0	0	39	0	37	0	76
12 – Chaudière- Appalaches	0	0	62	0	36	0	98
13 – Laval	0	0	48	2	41	0	91
14 – Lanaudière	1	0	47	0	36	0	84
15 – Laurentides	0	0	53	3	38	0	94
16 – Montérégie	2	1	62	4	31	1	101
17 – Centre-du-Québec	0	0	45	4	34	0	83

État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, neuf MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 52 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La très grande majorité de celles-ci sont en cours de réalisation ou réalisées (96 %).

État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2024

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	0	0	10	1	2	0	13
Délégation	0	0	11	1	7	0	19
Régionalisation	0	0	6	0	5	0	11
Sans désignation ³	0	0	2	0	7	0	9
Total	0	0	29	2	21	0	52

Par ailleurs, en matière de régionalisation, le gouvernement a annoncé, en 2019, son intention de régionaliser 5 000 postes de l'administration publique au cours des 10 prochaines années. Cette initiative contribue à l'OVT et mobilise bon nombre de MO, notamment à la TGAT, qui a été désignée comme étant le comité directeur de la démarche.

Au cours de la période 2023-2024, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), organisme porteur de cette démarche, a réalisé deux redditions de comptes des emplois régionalisés, soit le 30 septembre 2023 et le 31 janvier 2024. Pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024, on dénombrait 4 813 emplois régionalisés, ce qui représentait 96,3 % de la cible du 30 septembre 2028.

³ La mention « sans désignation » est utilisée lorsque l'action n'est pas clairement associée à l'un des objectifs (décentralisation, délégation ou régionalisation).

Le Plan gouvernemental de régionalisation prévoit par ailleurs la création de 15 bureaux gouvernementaux partagés (BGP) dans l'ensemble des régions du Québec. Les BGP sont offerts à l'ensemble des organisations de la fonction publique. Une collecte d'information des besoins en matière d'espaces de travail dans les BGP a été effectuée en date du 31 janvier 2023. Elle a permis d'identifier les besoins pour l'ensemble du personnel régionalisé qui est transitoirement en télétravail à 100 % dans l'attente de la disponibilité d'un BGP. La Société québécoise des infrastructures (SQI) a produit un plan de déploiement pour les BGP en trois phases. Un premier BGP, soit celui de New Richmond, en Gaspésie, a ouvert ses portes le 15 janvier 2024.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sera l'opérateur des BGP, et le financement sera assuré par le SCT. Le comité de mise en œuvre (MESS, SQI, ministère de la Cybersécurité et du Numérique et SCT) travaille sur des mécanismes de gestion des BGP afin de faciliter le déploiement de ces derniers.

Travaux généraux relatifs à la Stratégie

Considérant que l'année 2022 s'avérait initialement la dernière année de la Stratégie, le gouvernement a pris le décret numéro 708-2022 concernant le report de l'exercice de révision de la Stratégie. Ainsi, la Stratégie prend fin le 31 décembre 2024. Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mené à terme sa réflexion sur la révision de la Stratégie. En 2023-2024, il a collaboré avec ses partenaires pour mettre en œuvre les travaux de révision de la SGAOVT.

Indicateurs en OVT

Les données relatives aux indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)⁴.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

⁴ <https://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la Stratégie 2011-2016, qui en comptait 26.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT, ainsi que les fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible, ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mis à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose, pour chaque indicateur, lorsque cela est possible, l'état de la situation dans chaque région.

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds régions et ruralité

En octobre 2019, les représentantes et les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Ce partenariat a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, le FRR, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020.

Le FRR a pour but d'appuyer les entités municipales dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec. Pour l'année 2023-2024, la somme affectée à ce fonds s'élevait à 267,5 M\$.

Ce fonds est constitué de quatre volets.

Le volet 1 – *Soutien au rayonnement des régions* s'inscrit dans la continuité du Fonds d'appui au rayonnement des régions. Il vise le soutien d'initiatives dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. C'est un comité régional de sélection, composé essentiellement de préfètes ou préfets et de mairesses ou maires, qui recommande à la ministre les projets à financer. La ou le ministre responsable de la région ou la personne qui la ou le représente y siège à titre d'observateur.

En 2023-2024, l'enveloppe de ce volet était de près de 50 M\$, répartis entre les différentes régions du Québec⁵. Au total, 163 projets et ententes sectorielles de développement ont pu bénéficier d'un financement. Près de 45 M\$ ont été octroyés, alors que le coût total des projets et des ententes s'élevait à plus de 146,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
163	44 511 233 \$	146 570 825 \$

Le volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* vient soutenir les MRC⁶ dans leur mission de développement local et régional. Pour 2023-2024, l'enveloppe totale, qui s'élevait à environ 150 M\$, a été octroyée aux MRC.

Le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC permet, quant à lui, aux MRC de développer ou de consolider une identité territoriale forte, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles définissent. Il vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année. Au cours de la période 2023-2024, 21 ententes ont été signées dans 21 MRC⁷, pour un montant total octroyé de plus de 26,3 M\$.

Enfin, le volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires de MRC faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une première portion de cet axe auquel sont alloués 25 M\$ annuellement est vouée à la signature d'ententes de vitalisation avec les MRC. Pour y être admissibles, les MRC doivent se situer au cinquième quintile de l'indice de vitalité économique (IVE), afficher un IVE inférieur à -5 ou comprendre sur leur territoire au moins trois municipalités situées au cinquième quintile de l'IVE. En 2023-2024, une entente de vitalisation supplémentaire a été conclue pour un montant de 448 080 \$. Celle-ci s'ajoute aux 41 ententes déjà conclues.

Une deuxième portion, dont l'enveloppe s'élève à 2,5 M\$ annuellement pour l'aide à des projets locaux de vitalisation, est également prévue à cet axe. Cette portion permet de soutenir des projets émanant des localités ayant un faible IVE (quintiles 3, 4 ou 5) non couvertes par une entente de vitalisation.

⁵ À l'exception des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, pour lesquelles d'autres fonds ont été accordés, soit le Fonds de développement économique de Montréal et le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

⁶ À moins d'avis contraire, lorsque le sigle MRC est utilisé, les organismes ayant compétence de MRC sont également compris.

⁷ Dans le cadre du volet 3, les MRC peuvent conclure plus d'une entente.

En 2023-2024, 56 projets ont été retenus dans le cadre de cet axe. Les montants accordés par le MAMH s'élevaient à près de 2,5 M\$, alors que le coût total des projets était de près de 7 M\$.

Le second axe de ce volet a pour but de soutenir les organismes municipaux afin qu'ils puissent offrir à leurs citoyennes et citoyens des services de qualité à moindre coût en développant des initiatives de coopération intermunicipale. Cette mesure d'aide financière se déploie en deux parties : par le soutien à des études de faisabilité et à des diagnostics ainsi que par l'appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale. En 2023-2024, un montant d'un peu plus de 25 M\$ a été accordé pour soutenir 143 initiatives.

Un bilan détaillé de l'utilisation du FRR est présenté pour chacune des régions dans la section qui leur est consacrée.

Concertation interministérielle

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Découlant des articles 21.4.5 et 21.4.6 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire du MAMH et regroupe le sous-ministre adjoint ou associé responsable de la Métropole au sein du Ministère, les sous-ministres adjoints des ministères assujettis à la LAOVT et une personne dirigeante de chaque organisme du gouvernement assujetti à cette même loi.

En 2023-2024, trois rencontres de la TGAT ont eu lieu. À chacune de celles-ci, en plus des points présentés par le MAMH, d'autres sujets ont été abordés ou présentés par les MO aux membres de la TGAT :

- La démarche de renouvellement du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le MESS;
- Le Programme de soutien à la diversification économique ainsi que le Programme de soutien financier aux cédants et aux repreneurs par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- Le Projet de loi 20 instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

- Le projet de régionalisation des 5 000 postes gouvernementaux par le SCT;
- Les résultats de la consultation nationale sur le territoire en lien avec les activités agricoles ainsi que la nouvelle Politique bioalimentaire par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- L'état d'avancement de la mise en place des zones d'innovation par le MEIE;
- Les démarches des CAR entourant le déploiement de la filière batterie et des zones d'innovation dans les régions du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de l'Estrie et de la Mauricie.

Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT est venue modifier la loi constitutive du MAMH pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est présidée par une personne qui représente le MAMH⁸ et est composée d'une personne désignée par chaque MO concerné. Des représentantes et représentants des MRC peuvent également recevoir une invitation à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. La présidence a aussi pour responsabilité de soutenir la ou le ministre responsable de la région.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement social et du développement économique.

⁸ Sauf dans la région de la Capitale-Nationale, où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Considérant leur rôle enrichi par la Stratégie et le contexte entourant la gouvernance en matière de développement local et régional, un décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- Établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, la ou le ministre responsable de la région, ainsi que les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
 - Faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région;
 - Identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO.
- Faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région concernant les politiques, les plans, les mesures ou les programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT, et transmettre au gouvernement, notamment par le biais de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région, ainsi que tout enjeu se dessinant en région;
- Mettre en place des actions visant à améliorer l'OVT ou contribuer à de telles actions;
- Informer périodiquement la ou le ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- Préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités que la CAR a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

Au cours de l'année 2023-2024, les CAR ont été appelées à contribuer à la réflexion du MAMH en vue de l'exercice de révision de la Stratégie. Plusieurs rencontres ont été tenues à cet effet afin de sonder les membres des CAR sur leur contribution dans le cadre de la Stratégie révisée.

Un aperçu des principales activités de chacune des CAR est présenté à la section suivante.

BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales⁹, un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FRR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

Région du Bas-Saint-Laurent

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région;
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires;
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité;
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée;
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales;
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Bilan des activités de la CAR

En 2023-2024, la CAR du Bas-Saint-Laurent a tenu quatre réunions.

Ses membres ont suivi les développements en aménagement du territoire, notamment à travers la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et son plan de mise en œuvre.

De plus, la CAR a contribué aux travaux associés à l'évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et à l'élaboration de plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique. Enfin, elle a amorcé ses réflexions associées à la révision de la Stratégie et à la définition des priorités de la région.

⁹ Les priorités évoquées sont celles figurant dans la Stratégie actualisée publiée en mars 2020.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2023-2024, 22 projets ont été soutenus dans le cadre du volet 1. Un montant total de près de 7 M\$ a été autorisé. Le montant total des projets s'élevait à plus de 45,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total de l'aide	Montant total des projets
22	6 945 385 \$	45 160 611 \$

Le FRR a notamment contribué à une entente sectorielle en développement social qui vise à soutenir les partenaires dans la structuration et l'optimisation de l'action collective en développement social au Bas-Saint-Laurent. Cette entente permettra aux MRC de jouer un rôle actif en développement social sur leur territoire, en leur offrant les outils nécessaires à cette fin. Elle prévoit également l'adoption d'une politique régionale en développement social, ainsi que l'arrimage des interventions sur l'ensemble du territoire. Parmi les priorités, on trouve le soutien aux plans d'action locaux de la démarche COSMOSS, la mise en place de services en travail de rue pour une meilleure accessibilité aux services sociaux et de santé, ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées. L'objectif est de faire du Bas-Saint-Laurent une région innovante, en réduisant la pauvreté, l'exclusion sociale et en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le FRR a également contribué à la concrétisation de l'Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes qui se concentre sur la concertation des différents acteurs régionaux pour lutter contre les menaces écologiques que représentent ces espèces. Le projet inclut l'élaboration d'un plan d'action multiespèces et vise à poursuivre les actions de prévention et de contrôle de certaines espèces envahissantes, comme la berce du Caucase, le roseau commun et l'herbe à poux. L'objectif est de sensibiliser la population, de mener des inventaires et des actions d'éradication, tout en mettant en place un fonds pour soutenir des projets pilotes de prévention et de lutte. Ce projet témoigne de la volonté de protéger l'environnement du Bas-Saint-Laurent et de garantir la durabilité de ses écosystèmes.

Finalement, l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2026 vise à soutenir le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et les MRC dans leurs efforts concertés pour attirer de nouvelles personnes et renforcer l'attractivité du Bas-Saint-Laurent. En créant des conditions propices à l'accueil et à l'intégration durable des migrants, l'Entente contribue à enrichir la diversité de la région.

L'objectif est de mettre en place des initiatives visant à favoriser l'enracinement des personnes migrantes et à garantir leur bien-être sur le territoire, tout en répondant aux besoins en main-d'œuvre et en dynamisant l'économie locale. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer l'identité régionale et à soutenir son développement démographique.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent se sont vu accorder un financement total de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Rimouski-Neigette	1 220 804 \$
Rivière-du-Loup	1 183 969 \$
Kamouraska	1 445 958 \$
La Matanie	1 569 150 \$
La Mitis	1 629 659 \$
Témiscouata	1 762 044 \$
Les Basques	1 460 262 \$
La Matapédia	1 781 418 \$
Total	12 053 264 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, aucune entente n'a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Dix ententes ont été signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total de l'aide	Montant total de l'entente
Témiscouata	L'acériculture comme moteur de vitalisation du Témiscouata	2022-2023	1 093 990 \$	1 312 788 \$
La Matapédia	La Matapédia : territoire agricole de proximité	2022-2023	1 076 595 \$	1 345 000 \$
La Matanie	La Matanie : des expériences locales authentiques et distinctives entre mer et montagnes	2022-2023	1 112 110 \$	1 334 532 \$
Kamouraska	Le Kamouraska - Mycologique	2021-2022	336 000 \$	426 000 \$
Kamouraska	Renforcer l'accessibilité bioalimentaire au Kamouraska	2021-2022	775 060 \$	971 810 \$
Rimouski-Neigette	Novarium – Campus d'innovation du Saint-Laurent	2021-2022	1 486 760 \$	1 784 112 \$
Les Basques	Motel industriel agricole des Basques	2021-2022	587 000 \$	789 000 \$
Les Basques	Crème glacée basque	2021-2022	397 150 \$	476 580 \$
La Mitis	La MITIS à l'ère du numérique	2020-2021	1 081 145 \$	1 345 000 \$
Rivière-du-Loup	Énergie renouvelable	2020-2021	1 252 840 \$	1 503 408 \$
Total			9 198 650 \$	11 288 230 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les six MRC admissibles de la région du Bas-Saint-Laurent ont conclu une entente de vitalisation avec le MAMH avant l'année 2023-2024. Un financement de 4,3 M\$ a été versé pour l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Rimouski-Neigette	2021-2022	1 007 696 \$
La Matanie	2020-2021	5 294 290 \$
La Matapédia	2020-2021	5 096 480 \$
La Mitis	2020-2021	5 121 815 \$
Les Basques	2020-2021	4 581 570 \$
Témiscouata	2020-2021	5 193 355 \$
Total		26 295 206 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2023-2024, un projet local a été retenu dans la région du Bas-Saint-Laurent. Un montant total de 7 200 \$ a été octroyé. Le montant total du projet était de 9 000 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	7 200 \$	9 000 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 34 initiatives au sein de la région du Bas-Saint-Laurent. De ce nombre, 30 sont des projets de coopération intermunicipale, alors que quatre sont des études de faisabilité ou des diagnostics. Le montant total accordé est de 5,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
34	5 639 483 \$	8 349 677 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 104 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. Parmi celles-ci, 41 % sont réalisées et 56 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	58	2	43	1	104

Parmi les actions réalisées par les MO, notons celle du MAPAQ, qui a contribué à la planification d'un déploiement à grande échelle du projet de cohorte en développement durable. Cette initiative s'inscrit dans la priorité « Agir pour l'attractivité de la région ».

Par ailleurs, dans l'optique de répondre aux besoins de la région, le ministère de la Justice (MJQ) a élaboré et déployé un « Programme enfant témoin et autres témoins vulnérables » en collaboration avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Bas-Saint-Laurent.

Finalement, en réponse à la priorité « Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables », la Société des traversiers du Québec (STQ) a poursuivi son soutien pour la création d'emplois de qualité dans la région.

Indicateurs de la région

Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions); le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions); et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

Le Bas-Saint-Laurent se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Croissance du produit intérieur brut (PIB) • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier	• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international.
- Priorité 2 Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 3 Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.
- Priorité 4 Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication.
- Priorité 5 Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 6 Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 7 Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

- Priorité 8 Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.
- Priorité 9 Relancer l’industrie de la fourrure nordique.
- Priorité 10 Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d’entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.
- Priorité 11 Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d’œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.
- Priorité 12 Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

Bilan des activités de la CAR

En 2023-2024, la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu trois réunions.

Une des principales activités de la CAR a été la création du comité de liaison des élus régionaux, qui a identifié deux priorités, dont un chantier sur la main-d’œuvre municipale.

De plus, le comité en développement social de la CAR a également présenté un webinaire sur l’itinérance, suivi d’une rencontre avec des gestionnaires de la Ville de Saguenay et des représentants des ministères concernés pour discuter des besoins et enjeux. Cette rencontre a réuni plus de trente participants et d’autres rencontres sont prévues avec des municipalités comme Alma, Roberval et Dolbeau-Mistassini.

Enfin, le comité en développement social de la CAR a instauré un sous-comité sur l’habitation pour partager des informations et des pratiques innovantes. Ce comité facilite les échanges entre les comités locaux et communautaires, partage des données et des informations sur les programmes de financement, et travaille à établir une vision régionale de l’habitation à long terme.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, huit projets ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. En tout, plus de 1,7 M\$ ont été octroyés, et le montant total des projets s'élevait à plus de 4,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total de l'aide	Montant total des projets
8	1 751 200 \$	4 641 025 \$

Grâce au soutien du FRR, la Corporation de développement et de gestion de la pêche sportive au lac Saint-Jean, en partenariat avec le MAMH, Rio Tinto, et les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, a lancé un projet d'installation de stations de lavage d'embarcations. Ce projet vise à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les plans d'eau de la région. Les initiatives incluent la sensibilisation des citoyens et des visiteurs à l'importance d'utiliser ces stations, des actions de mobilisation, d'information et de formation, ainsi que l'accompagnement financier et technique des municipalités dans la mise en place de ces infrastructures essentielles.

Le projet Tourisme Acoeur, appuyé par le FRR et piloté par Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean, vise à renforcer l'attraction et la fidélisation de la main-d'œuvre dans l'industrie touristique régionale. En créant une communauté de pratique active, ce projet permet d'établir un calendrier d'activités et des outils pour maintenir un lien dynamique entre le personnel et les employeurs, tout en brisant l'isolement des travailleurs de petites entreprises touristiques. Ces efforts soutiennent une industrie touristique plus résiliente et humaine, favorisant un milieu de travail engageant et interactif.

Avec le soutien du FRR, la Coopérative de solidarité Nord-Bio œuvre à accroître l'accessibilité des produits biologiques locaux en favorisant les ventes en circuit court. Ce projet encourage des environnements propices aux saines habitudes de vie tout en réduisant les inégalités sociales et l'insécurité alimentaire grâce à l'initiative « Un légume au suivant ». De plus, il contribue à renforcer la résilience des techniques de production pour faire face aux défis des changements climatiques, consolidant ainsi l'approvisionnement durable et local en produits biologiques pour la région.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, les quatre MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay se sont vu accorder un financement total de près de 7,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Le Fjord-du-Saguenay	1 398 400 \$
Ville de Saguenay	1 684 880 \$
Lac-Saint-Jean-Est	1 517 114 \$
Le Domaine-du-Roy	1 473 359 \$
Maria-Chapdelaine	1 620 345 \$
Total	7 694 098 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, trois ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR pour un montant total d'aide de plus de 3,7 M\$.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total de l'aide	Montant total de l'entente
Lac-Saint-Jean-Est	Une MRC en mouvement pour un territoire plus résilient et adapté face aux changements climatiques	2023-2024	1 440 740 \$	1 728 888 \$
Le Domaine-du-Roy	La bioéconomie alimentaire, forestière et touristique comme fil conducteur d'initiatives de développement responsables dans le but de devenir un pôle d'innovation et d'attraction	2023-2024	1 216 960 \$	1 466 960 \$
Le Fjord-du-Saguenay	La destination d'activités hivernales par excellence au Québec	2023-2024	1 127 420 \$	1 352 904 \$
Maria-Chapdelaine	La forêt habitée de Maria-Chapdelaine	2022-2023	1 147 100 \$	1 376 520 \$
Total			4 932 220 \$	5 925 272 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Trois MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont admissibles et ont des ententes de vitalisation en vigueur avec le MAMH, toutes conclues avant 2023-2024. Au total, un financement de 1,4 M\$ a été versé en 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Le Domaine-du-Roy	2022-2023	1 070 804 \$
Maria-Chapdelaine	2021-2022	4 565 892 \$
Le Fjord-du-Saguenay	2021-2022	958 880 \$
Total		6 595 576 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2023-2024, quatre projets locaux ont été retenus dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une aide totale de 165 276 \$ a été autorisée. Le montant total des projets s'élève à 335 808 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	165 276 \$	335 808 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir 13 projets au sein de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On retrouve trois projets d'étude d'opportunité et dix projets de coopération intermunicipale. L'aide accordée pour les 13 projets totalise 2,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
13	2 408 564 \$	6 380 775 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 102 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Parmi celles-ci, 37 % sont réalisées et 58 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	59	3	38	2	102

Les MO ont réalisé plusieurs actions en lien avec les priorités de la région. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a offert une aide technique afin d'alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en lien avec la priorité « Mines et métaux ».

De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a accéléré la formation de professionnelles et professionnels qualifiés pour répondre aux besoins en santé mentale par la création d'un groupe de travail sur la formation en psychologie. Cette action est liée à la priorité « Assurer le développement des communautés ».

Finalement, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a continué de collaborer au projet d'Écoparc industriel de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay. Cette initiative répond à la priorité « Transports ».

Indicateurs de la région

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe dans le premier tiers des régions pour quatre indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier¹⁰	• Revenu des familles formées d'un couple • Diplômation au secondaire • 25 à 54 ans au travail • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 55 à 64 ans au travail • Croissance de la population • Croissance du PIB

¹⁰ L'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend également le territoire de Chibougamau.

Région de la Capitale-Nationale

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la pérennité du transport adapté et collectif.
- Priorité 6 Catalyser l'économie circulaire régionale.
- Priorité 7 Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de la Capitale-Nationale a tenu cinq réunions au cours de l'année 2023-2024.

Une nouvelle approche, appréciée des partenaires, a été adoptée en rencontrant les MRC chez elles lors des réunions de la CAR-MRC. Ainsi, la MRC de La Jacques-Cartier a accueilli cette rencontre pour la première fois au printemps 2023, suivie par la MRC de L'Île d'Orléans à l'automne. Cette pratique s'est poursuivie en 2024.

De plus, les MRC ont été invitées à partager leurs réussites et bonnes pratiques en matière de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques lors d'une rencontre. Chaque MRC a pu s'inspirer des expériences des autres et poser des questions sur les approches adoptées.

Enfin, les 21 priorités du gouvernement dans la Capitale-Nationale sont mises à jour en collaboration avec l'expertise des membres de la CAR.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de la Capitale-Nationale n'est pas admissible au volet 1 du FRR. Elle bénéficie cependant d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Pour l'année 2023-2024, les six MRC de la région de la Capitale-Nationale ainsi que l'agglomération de Québec se sont vu accorder un financement total de 7 064 474 \$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
La Jacques-Cartier	649 359 \$
La Côte-de-Beaupré	649 242 \$
Agglomération de Québec	2 049 245 \$
Portneuf	1 155 023 \$
L'Île-d'Orléans	600 334 \$
Charlevoix	959 928 \$
Charlevoix-Est	1 001 343 \$
Total	7 064 474 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, aucune entente n'a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Les quatre ententes ont été signées en 2022-2023.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total de l'aide	Montant total de l'entente
Charlevoix	Pour mieux habiter nos milieux de vie	2022-2023	1 028 915 \$	1 234 698 \$
Charlevoix-Est	Concrétisation de la vocation touristique quatre saisons	2022-2023	1 053 445 \$	1 264 134 \$
La Côte-de-Beaupré	Patrimoine et terres d'accueil – Parcours actif de découvertes	2022-2023	1 196 455 \$	1 435 746 \$
Portneuf	La reconquête du Fort Jacques-Cartier et du Manoir Allsopp	2022-2023	1 453 935 \$	1 876 111 \$
Total			4 732 750 \$	5 810 689 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une seule MRC de la région de la Capitale-Nationale est admissible, soit la MRC de Charlevoix-Est. L'entente de vitalisation a été signée en 2020-2021.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Charlevoix-Est	2020-2021	4 967 525 \$
Total		4 967 525 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2023-2024, aucun projet n'a été retenu dans la région de la Capitale-Nationale.

Axe Coopération intermunicipale

Huit initiatives ont été soutenues dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale. Sept portent sur des projets de coopération et une sur la réalisation d'une étude de faisabilité. Le montant total de l'aide accordée s'élève à plus de 1,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
8	1 505 416 \$	2 425 548 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 65 actions pour la région de la Capitale-Nationale. Parmi celles-ci, 43 % sont réalisées et 55 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	35	1	28	0	65

Une des priorités de la région de la Capitale-Nationale vise à assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires. En lien avec cette priorité, le MEIE a contribué à l'accroissement de l'offre et à l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs par l'appui au créneau d'excellence de la démarche ACCORD Aliments santé.

De plus, le MTMD a contribué à la planification de l'enquête origine-destination de la région de Québec en collaboration avec les partenaires du milieu municipal. Cette initiative répond à la priorité « Assurer la pérennité du transport adapté et collectif ».

Enfin, le ministère de la Sécurité publique (MSP) continue à offrir aux personnes incarcérées un événement lié à l'emploi afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires locaux concernés.

Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale se classe dans le premier tiers des régions pour huit indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• 55 à 64 ans au travail	• Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région de la Mauricie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.
- Priorité 2 Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.
- Priorité 3 Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien.
- Priorité 4 Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.
- Priorité 5 Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.
- Priorité 6 Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.

Bilan des activités de la CAR

Cinq rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2023-2024. De façon régulière, les directions générales des MRC participent aux rencontres.

La CAR a tenu des ateliers thématiques afin de discuter des enjeux ministériels concernant le développement de la Vallée de la transition énergétique.

Par ailleurs, la CAR a invité plusieurs acteurs clés à faire des présentations au sujet de thématiques et travaux spécifiques à la Vallée de la transition énergétique.

Finalement, les travaux du comité de développement social de la CAR sur la thématique de l'habitation se sont poursuivis. Un retour fut réalisé sur le Portrait de l'habitation et du logement social et communautaire en Mauricie et des pistes de solutions ont été explorées sur la collaboration et la contribution des ministères.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2023-2024, 7 projets ont été soutenus dans le cadre du volet 1. Un montant total de 4,3 M\$ a été autorisé. Le montant total des initiatives s'élève à plus de 7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total du projet
7	4 365 899 \$	7 063 777 \$

Grâce au soutien du FRR, Développement Mauricie met en œuvre la phase 2 de la stratégie d'attractivité régionale. Cette phase vise à activer et à déployer la première identité régionale pour les Mauriciennes et Mauriciens, en renforçant leur sentiment de fierté et en présentant la région sous un angle renouvelé. Parmi les principaux objectifs, le projet cherche à impliquer les citoyens, multiplier les ambassadeurs, attirer de nouveaux arrivants, retenir les jeunes et accroître le bassin de main-d'œuvre. Ce déploiement stratégique s'inscrit également dans une volonté d'augmenter la notoriété de la Mauricie et de ses territoires à l'échelle locale et au-delà.

Avec l'appui du FRR et la collaboration des partenaires régionaux, dont le MAMH, le MELCCFP, les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé, ainsi que les villes de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières, l'entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026 a été signée. Cette entente vise à mobiliser les acteurs autour des enjeux environnementaux et de développement durable. Les initiatives incluent l'élaboration d'un plan stratégique pour définir les priorités de financement, la création d'un fonds de projet et l'harmonisation des actions pour maximiser leur impact. La diffusion d'information et la mesure des résultats permettront de faire rayonner les réalisations régionales en environnement et développement durable.

Le FRR a permis de signer l'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027 avec le soutien des partenaires, tels que le MAMH, le MAPAQ, Services Québec et les MRC de la région. Cette entente a pour but de favoriser l'autonomie alimentaire et le développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires de la Mauricie. Les actions prévues incluent la mobilisation des acteurs autour d'une vision commune, le soutien à la concertation régionale et sectorielle, ainsi que l'animation et l'accompagnement des parties prenantes pour renforcer la complémentarité des initiatives. Ce projet soutient la mise en commun des enjeux territoriaux et vise à stimuler la croissance économique durable du secteur bioalimentaire régional.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les trois MRC de la Mauricie, l'agglomération de La Tuque ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan se sont vu accorder un montant totalisant près de 8,9 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional en 2023-2024.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Les Chenaux	1 174 832 \$
Ville de Trois-Rivières	1 484 536 \$
Maskinongé	1 766 026 \$
Agglomération de La Tuque	1 395 463 \$
Mékinac	1 517 561 \$
Ville de Shawinigan	1 515 291 \$
Total	8 853 709 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, trois ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR pour un montant total d'un peu plus de 4 M\$. Rappelons qu'une entente a été signée en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Maskinongé	Un territoire près de sa nature	2023-2024	1 275 550 \$	1 528 260 \$
Mékinac	Territoire à histoires	2023-2024	1 023 290 \$	1 227 948 \$
La Tuque	Déploiement d'une nouvelle image de marque au centre-ville de La Tuque	2023-2024	1 051 050 \$	1 301 050 \$
Ville de Shawinigan	Histoire et identités – Espaces illuminés	2021-2022	1 405 010 \$	1 740 394 \$
Total			4 754 900 \$	5 797 652 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre territoires admissibles de la région de la Mauricie ont signé leur entente de vitalisation au cours des dernières années. Au total, un montant de 3,6 M\$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Agglomération de La Tuque	2021-2022	4 590 565 \$
Ville de Shawinigan	2021-2022	6 562 080 \$
Maskinongé	2020-2021	3 432 152 \$
Mékinac	2020-2021	4 799 570 \$
Total		19 384 367 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Ce volet a permis de soutenir quatre initiatives pour l'année 2023-2024. Un montant total de 198 000 \$ a été octroyé et le montant total de ces initiatives s'élève à 1,3 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	198 000 \$	1 331 720 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir trois initiatives, toutes des projets de coopération intermunicipale. Le total des sommes consenties s'élève à 562 073 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
3	562 073 \$	974 613 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 110 actions pour la région de la Mauricie. Parmi celles-ci, 41 % sont réalisées et 56 % en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	0	61	1	45	1	110

Afin de répondre à la priorité « Soutenir la vitalité de l'écosystème économique », le MEIE a accompagné les milieux dans la mesure de soutien pour la revitalisation de leurs centres-villes, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.

Concernant la même priorité, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a octroyé une aide financière à Culture Mauricie pour maintenir en poste un agent de développement numérique régional jusqu'au 31 mars 2025. Celui-ci poursuivra son accompagnement des acteurs du secteur culturel en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des pratiques numériques.

Enfin, le MAPAQ a soutenu financièrement et professionnellement le démarrage d'un projet d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires dans la ville de Trois-Rivières. Cette action répond à la priorité qui vise à assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien.

Indicateurs de la région

La Mauricie se classe dans le premier tiers des régions pour cinq indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Diplomation au secondaire • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille¹¹ • État du réseau routier	• Croissance de la population	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au Code criminel

¹¹ : L'indicateur « Population inscrite auprès d'une ou d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire, qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

Région de l'Estrie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Qualité des milieux de vie – Améliorer la qualité des milieux de vie dans les MRC et dans l'Estrie par une desserte Internet haute vitesse et cellulaire qui soit de qualité et performante et par une offre en habitation, en services de proximité et en culture, sport et loisirs qui répondent aux besoins de la population.
- Priorité 2 Soutien et développement des personnes – Contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens en renforçant la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la solidarité des communautés et la lutte contre la violence touchant les femmes, les enfants et les aînés, et en favorisant le développement des compétences des Estriennes et Estriens, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances, qui augmentent l'égalité des chances.
- Priorité 3 Attractivité vers la région et ses MRC – Attirer, accueillir de façon inclusive et retenir dans la région de nouvelles personnes résidentes, notamment de jeunes familles et des jeunes ainsi que des étudiantes et étudiants, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et davantage de visiteuses et visiteurs, dans une optique de bonification du tissu social, d'augmentation de la main-d'œuvre, d'équilibre intergénérationnel et de vitalité des milieux.
- Priorité 4 Développement économique et affaires – Renforcer l'économie estrienne et sa capacité d'offrir des emplois de qualité et des niveaux de revenus significatifs, particulièrement par la promotion et l'utilisation de l'innovation et des technologies dans les entreprises, la poursuite proactive du développement des spécialités et des créneaux d'excellence de la région ainsi que le développement et la croissance des activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources.
- Priorité 5 Protection et valorisation du milieu naturel – Assurer la protection et la valorisation du milieu naturel privilégié que constitue l'Estrie, en appliquant à la fois les meilleures pratiques de conservation, de maintien et d'accessibilité collective des grands espaces, parcs, paysages et milieux hydriques et humides, et en promouvant les services écologiques rendus par les milieux naturels.
- Priorité 6 Transport, mobilité et infrastructures – Bonifier les facilités de mobilité durable et de transport, pour les personnes comme pour les marchandises, par le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion, l'augmentation du transport collectif par le développement des initiatives et partenariats existants, la croissance du transport actif par l'addition de réseaux performants et attrayants, et le développement d'infrastructures améliorées.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2023-2024, la CAR de l'Estrie a tenu six réunions.

La CAR de l'Estrie a notamment organisé un atelier réunissant organismes de la société civile, MRC et ministères pour explorer des pistes de collaboration en lien avec la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et son Plan d'action 2022-2025, afin d'en maximiser les retombées.

Pour renforcer les liens avec le milieu municipal, un Salon gouvernemental a permis des échanges entre ministères, MRC et municipalités locales. Des présentations thématiques des ministères ont mis en lumière leurs programmes et expertises, favorisant les discussions sur des projets communs.

Enfin, un état des chantiers et enjeux prioritaires de la Table des MRC de l'Estrie a été présenté aux rencontres de la CAR pour consolider la collaboration sur des dossiers clés de la région.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, huit projets ont été soutenus. C'est un total de plus de 3,1 M\$ que les diverses organisations ont reçus. Le montant total de ces projets s'élève à près de 7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total des projets
8	3 156 000 \$	6 938 376 \$

Grâce au soutien du FRR, le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke a lancé les travaux d'élaboration d'une nouvelle exposition immersive intitulée Ipso Mondo – Une seule planète. Cette exposition invite les visiteurs à explorer les progrès réalisés par l'humanité au fil des siècles tout en réfléchissant aux conséquences de l'intensification des activités humaines au cours des 100 dernières années. L'initiative vise à sensibiliser le public aux défis globaux tout en célébrant l'ingéniosité humaine. Innovante, immersive et tournée vers l'avenir, la nouvelle exposition permanente est attendue pour 2026.

Avec l'appui du FRR, le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Sherbrooke a pu déployer une série d'initiatives pour renforcer les liens communautaires autour de cet événement d'envergure qui se tenait en mars 2024. Le projet incluait une tournée de la flamme à travers les MRC de l'Estrie, la création de neuf capsules vidéo mettant en lumière des athlètes de chaque territoire de la région, ainsi que des conférences dans les écoles animées par des athlètes ambassadrices et ambassadeurs. De plus, une campagne de sensibilisation composée de cinq capsules vidéo visait à encourager le bénévolat et l'implication communautaire dans le cadre des Jeux.

Finalement, Moisson Estrie, soutenue par le FRR, met en œuvre un projet innovant pour mutualiser les ressources et optimiser l'approvisionnement en denrées alimentaires à l'échelle locale. Lancée le 23 février 2024, cette initiative d'une durée de trois ans répond aux besoins des 110 organismes accrédités auprès de Moisson Estrie et Moisson Granby, tout en luttant contre l'insécurité alimentaire. Le projet vise à renforcer l'impact collectif des organismes communautaires, à réduire les coûts et à améliorer la résilience des approvisionnements en Estrie.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les huit MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke se sont vu accorder un financement total de près de 11,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Ville de Sherbrooke	1 405 217 \$
Le Val-Saint-François	1 112 217 \$
Memphrémagog	1 199 516 \$
Coaticook	992 806 \$
Le Granit	1 225 863 \$
Le Haut-Saint-François	1 413 126 \$
La Haute-Yamaska	1 240 192 \$
Brome-Missisquoi	1 349 053 \$
Les Sources	1 451 842 \$
Total	11 389 832 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, une nouvelle entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Le montant accordé dans le cadre du FRR s'élève à un peu plus de 1,1 M\$.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Le Granit	« La MRC du Granit, bien de nature! »	2023-2024	1 116 400 \$	1 339 680 \$
Memphrémagog	Escouade d'innovation	2022-2023	471 000 \$	603 000 \$
Coaticook	Une MRC et des producteurs résilients	2022-2023	1 088 055 \$	1 405 666 \$
La Haute-Yamaska	La Haute-Yamaska, c'est vélo	2022-2023	1 839 220 \$	2 207 064 \$
Memphrémagog	Mise en valeur des paysages	2022-2023	960 190 \$	1 152 228 \$
Brome-Missisquoi	Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale (LI-MIT)	2022-2023	1 528 760 \$	1 834 512 \$
Le Haut-Saint-François	Ose le Haut!	2022-2023	960 085 \$	1 152 100 \$
Le Haut-Saint-François	Parc éco-industriel	2022-2023	169 427 \$	203 313 \$
Les Sources	Gym A21 – Transition économique durable	2021-2022	521 392 \$	625 671 \$
Les Sources	Filière des écomatériaux – Innover vers des matériaux durables	2021-2022	521 393 \$	1 745 230 \$
Le Val-Saint-François	Vélo dans la MRC du Val-Saint-François	2021-2022	1 217 420 \$	1 465 904 \$
Total			10 393 342 \$	13 734 368 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Pour l'année 2023-2024, une seule MRC de la région de l'Estrie a signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Au total, un montant de 0,4 M\$ a été accordé.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Le Granit	2023-2024	448 080 \$
Le Haut-Saint-François	2021-2022	1 479 715 \$
Les Sources	2020-2021	4 544 530 \$
Total		6 472 325 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2023-2024, huit projets locaux ont été retenus dans la région de l'Estrie. Le montant total octroyé pour ces initiatives est de 334 281 \$. Le montant total de celles-ci s'élève à 512 638 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
8	334 281 \$	512 638 \$

Axe Coopération intermunicipale

Douze initiatives ont été financées dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale, dont sept concernent des projets de coopération et cinq sont des études de faisabilité, pour un montant de 1,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
12	1 443 152 \$	2 251 260 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 104 actions pour la région de l'Estrie. Parmi celles-ci, 42 % sont réalisées et 55 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	0	57	0	44	2	104

Dans le cadre de la priorité « Développement économique et affaires », le MEIE a participé aux financements des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et les bioproduits de l'Université de Sherbrooke.

Hydro-Québec, pour sa part, participe activement au projet de microréseau de Lac-Mégantic, qui est en cours de réalisation. Cette action n'est pas associée à une priorité en occupation et vitalité des territoires, mais figure dans le plan d'action OVT de l'organisme.

Également, pour soutenir la priorité « Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire », le MES a complété une action pour favoriser la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur en contexte de crise sanitaire.

Indicateurs de la région

L'Estrie se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Croissance du PIB	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Diplomation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1000 habitants • État du réseau routier

Région de Montréal

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.
- Priorité 10 Accélérer l'essor de l'Est de Montréal.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de Montréal a tenu une réunion au cours de l'année 2023-2024.

Les membres ont reconnu la pertinence de l'indice d'équité des milieux de vie, développé par la Ville de Montréal, comme un outil efficace pour cibler des secteurs présentant des vulnérabilités et des besoins d'investissement.

Après avoir pris connaissance des résultats d'une consultation sur les problématiques spécifiques et localisées en développement social dans la région de Montréal, les membres ont convenu de reprendre les travaux de concertation sur ce thème dans l'avenir, selon l'évolution des besoins.

Enfin, dans le cadre du 150^e anniversaire du parc Jean-Drapeau, les discussions ont permis de mettre en lumière les liens existants entre la mission des membres de la CAR, et la conservation, l'aménagement et le développement de ce lieu emblématique, profondément lié à l'identité de la métropole.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de Montréal n'est pas admissible au volet 1 du FRR.

En reconnaissance de son statut de métropole, la Ville de Montréal a cependant accès au Fonds de développement économique de Montréal (50 M\$ en 2023-2024). Ce fonds, sous la responsabilité du MEIE, a pour objectif de soutenir la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal. Il lui permet ainsi d'exercer pleinement les pouvoirs particuliers qui lui ont été octroyés dans ce domaine. Ce fonds est accompagné d'une planification économique conjointe entre le gouvernement et la Ville de Montréal, qui oriente son utilisation.

La région de Montréal bénéficie également des investissements du Fonds signature métropole (17 M\$ en 2023-2024), administré par le Secrétariat à la région métropolitaine.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, la Ville de Montréal s'est vu accorder un financement total de 10 M\$ afin de soutenir sa compétence en matière de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La région de Montréal n'est pas admissible à ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Sur le territoire de la région, seule la Ville de Montréal-Est est admissible à ce volet (portion Aide à des projets locaux de vitalisation), mais elle n'a pas déposé d'initiative pendant cette période.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 106 actions pour la région de Montréal. Parmi celles-ci, 46 % sont réalisées et 50 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	53	0	49	4	106

Parmi ces actions, notons que le MAMH a continué à aborder les enjeux propres à la région de Montréal en mobilisant les partenaires pour mettre en œuvre la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal. Cette initiative s'inscrit dans la priorité « Accélérer l'essor de l'Est de Montréal ».

Le MTMD a, pour sa part, continué de soutenir le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à Anjou. Cette initiative répond à la priorité « Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant ».

Finalement, en lien avec la priorité « Améliorer l'intégration des nouvelles populations », le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a terminé la présentation de plusieurs séances d'information (Vivre au Québec après les études) dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.

Indicateurs de la région

La région de Montréal se classe dans le premier tiers des régions pour six indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Revenu des familles formées d'un couple • État du réseau routier¹²	• 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.

¹² L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Montréal comprend l'ensemble de la région métropolitaine.

Région de l'Outaouais

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique.
- Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondées sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.
- Priorité 3 Construire une identité régionale forte.
- Priorité 4 Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.
- Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de l'Outaouais s'est réunie à quatre reprises en 2023-2024.

Une des activités réalisées au cours de cette année a été la présentation du projet du nouvel hôpital – Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais.

Les membres ont pris connaissance du programme de maillage en cybersécurité piloté par l'organisme Cilex. Le MEIE a présenté la démarche gouvernementale à la mise en place des écosystèmes énergétiques régionaux et parlé de l'offre de soutien et de l'accompagnement que le ministère propose aux MRC et aux entreprises dans la mise en place de ce type de projet.

Enfin, la CAR a accueilli l'Observatoire de développement de l'Outaouais, qui a réalisé une étude sur l'attractivité et la diversification économique pour la relance économique du centre-ville de Gatineau.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, quatre projets ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. Un montant total de près de 1 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à près de 3,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total du projet
4	950 000 \$	3 366 750 \$

Soutenu par le FRR, le projet « Tout culture – Outaouais », mené par Culture Outaouais, a été conçu pour mettre en valeur la richesse culturelle de la région. Une plateforme collective a été développée afin de servir de calendrier des événements et de vitrine pour les artistes, diffuseurs et producteurs. Optimisé grâce à un site Web renouvelé et doté de nouvelles fonctionnalités, ce projet a permis de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de renforcer le rayonnement culturel en Outaouais.

Planifié par la MRC de Papineau et soutenu par le FRR, le 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation a été célébré par le déploiement d'une vaste campagne de promotion. Un programme d'activités originales a été élaboré pour mettre en lumière l'histoire et l'identité unique de cette seigneurie. Ces festivités, organisées tout au long de l'année 2024, ont permis de valoriser le patrimoine régional au bénéfice de la population et des personnes qui visitent l'Outaouais, tout en faisant rayonner cet événement historique à l'échelle provinciale.

Finalement, la démarche d'élaboration de plans climat pour la région a été coordonnée afin de répondre aux enjeux climatiques locaux. Un chargé de projet a été embauché pour piloter cette initiative, qui a permis de consulter les partenaires et de travailler à l'élaboration de plans climat. Lorsqu'ils seront terminés, les plans seront arrimés à celui de la Ville de Gatineau. Ce projet a favorisé une mobilisation collective et assuré une réponse cohérente aux défis environnementaux.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, les quatre MRC de la région de l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Les Collines-de-l'Outaouais	1 059 557 \$
Ville de Gatineau	1 648 971 \$
Papineau	1 549 565 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	1 735 186 \$
Pontiac	1 546 805 \$
Total	7 540 084 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Un peu plus de 1,4 M\$ ont été investis par le biais de cette entente.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Les Collines-de-l'Outaouais	Milieus de vie durables	2023-2024	1 422 585 \$	1 707 102 \$
Pontiac	Espace agroalimentaire AgriSaveur	2022-2023	1 041 665 \$	1 249 998 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : avantagée par la nature	2021-2022	1 107 610 \$	1 329 132 \$
Papineau	Développement d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau	2021-2022	1 134 000 \$	1 360 800 \$
Total			4 705 860 \$	5 647 032 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les trois MRC de la région de l'Outaouais admissibles ont signé leurs ententes de vitalisation avant l'année 2023-2024. Au total, un financement de 2,3 M\$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Pontiac	2021-2022	4 901 930 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	2020-2021	5 269 245 \$
Papineau	2020-2021	1 508 350 \$
Total		11 679 525 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Aucun projet n'a été retenu dans la région de l'Outaouais pour la période 2023-2024.

Axe Coopération intermunicipale

En 2023-2024, six initiatives ont été soutenues par l'axe Coopération intermunicipale, pour un montant de 832 895 \$. Les six projets sont portés sur la coopération.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
6	832 895 \$	1 547 297 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 91 actions pour la région de l'Outaouais. Parmi celles-ci, 29 % sont réalisées et 69 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	63	1	26	1	91

Parmi les actions que les ministères ont proposées, notons celle du MES, qui travaille à soutenir financièrement un programme de doctorat en médecine à Gatineau. Cette action correspond à la priorité régionale « Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique ».

Par ailleurs, le MAMH a offert un soutien dans la mise en place des parcs régionaux du lac des Trente et Un Milles et de la forêt Bowman, en réponse à la priorité régionale « Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable ».

Pour sa part, le MELCCFP continue sa participation à la protection et la mise en valeur des ressources et des habitats fauniques de l'Outaouais. Cette action répond à la priorité « Construire une identité régionale forte ».

Indicateurs de la région

L'Outaouais se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.
- Priorité 7 Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de l'Abitibi-Témiscamingue a tenu quatre réunions au cours de l'année 2023-2024.

La CAR de l'Abitibi-Témiscamingue a créé une cellule d'innovation sur le thème « Attraction et dotation de la main-d'œuvre pour les directions régionales de la fonction publique dans la région », et s'est réunie les 31 janvier et 21 février 2024.

Elle a également assuré un suivi statutaire de l'action gouvernementale concernant le dossier de la Fonderie Horne.

Enfin, le 16 novembre 2023, le bilan des feux de forêt de 2023, qui inclut les faits saillants et les pistes d'amélioration, a été présenté et a suscité de bons échanges à la Table des professionnels en aménagement du territoire et en urbanisme de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, un projet local a été retenu dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Un montant total de 520 000 \$ a été octroyé. Le montant total du projet était de 1 499 803 \$.

Nombre de projets retenus	Aide totale octroyée	Montant total des projets
1	520 000 \$	1 499 803 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du FRR, notons le projet Accompagnement aux MRC pour la gestion des eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue, piloté par la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT). Ce projet a été conçu pour appuyer les MRC dans leurs mandats prioritaires liés à la gestion des eaux souterraines. Mis en œuvre dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement durable, il a permis de transmettre des connaissances scientifiques et de vulgariser des données essentielles, facilitant ainsi leur appropriation et leur utilisation par le monde municipal. Grâce à l'expertise développée par la SESAT, les MRC ont pu planifier un développement territorial mieux informé et adapté.

De plus, le projet de création d'une scène immersive géante permanente à Rouyn-Noranda, conçu par la Corporation des Fêtes pour tout le monde et soutenu par le FRR, a été réalisé pour rehausser l'expérience des spectacles offerts par le Festival Osisko en lumière. Testé avec succès lors d'un projet pilote à l'été 2023, ce concept novateur, installé à la Grande place Edmund-Horne, propose une scénographie immersive sur 180 degrés intégrant performances musicales et pyrotechnie. Unique au Canada, cette scène, accessible une semaine après le festival, a été implantée pour positionner l'Abitibi-Témiscamingue comme une destination culturelle de premier plan, rayonnant au Québec, au Canada et à l'international.

Enfin, le projet d'implantation d'un bureau régional de La Ruche en Abitibi-Témiscamingue, également soutenu par le FRR, a été mis en œuvre pour diversifier et dynamiser l'économie régionale. En offrant un service d'accompagnement professionnel et un réseau de partenariat, le projet a soutenu les campagnes de financement participatif des entrepreneurs locaux, en complémentarité avec les services de développement économique déjà existants. Il a ainsi contribué à stimuler l'émergence de nouveaux projets régionaux.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda se sont vu accorder un financement de près de 7,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Ville de Rouyn-Noranda	1 225 404 \$
La Vallée-de-l'Or	1 422 557 \$
Abitibi	1 347 632 \$
Témiscamingue	1 464 856 \$
Abitibi-Ouest	1 727 217 \$
Total	7 187 666 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, trois ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR s'élèvent à 3,7 M\$.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
La Vallée-de-l'Or	L'agriculture durable : pour une vision circulaire du développement de la Vallée-de-l'Or	2023-2024	1 343 265 \$	1 611 918 \$
Témiscamingue	Là où on vit	2023-2024	1 057 815 \$	1 331 934 \$
Rouyn-Noranda	Lac Osisko – Projet d'impact territorial	2023-2024	1 337 660 \$	1 641 167 \$
Abitibi-Ouest	Vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique	2022-2023	1 107 395 \$	1 390 895 \$
Total			4 846 135 \$	5 975 914 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont admissibles ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, une somme de 0,9 M\$ a été versée aux quatre MRC durant la période 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Témiscamingue	2022-2023	1 301 790 \$
Abitibi	2022-2023	1 058 765 \$
Abitibi-Ouest	2021-2022	1 159 585 \$
La Vallée-de-l'Or	2021-2022	1 152 030 \$
Total		4 672 170 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, une initiative locale a été soutenue par le FRR. L'aide financière totale pour le projet est de 50 000 \$, alors que le montant total du projet s'élève à 72 000 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	72 000 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir huit initiatives en Abitibi-Témiscamingue, dont six projets en coopération et deux études de faisabilité. Le montant accordé pour ces initiatives totalise un peu plus de 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
8	1 216 278 \$	1 705 031 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 108 actions pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Parmi celles-ci, 43 % sont réalisées et 51 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	0	55	2	46	3	108

En plus des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de la région, le MSSS a poursuivi son soutien aux initiatives associées à la santé et au bien-être des personnes âgées à l'intérieur de la démarche « Municipalité amie des aînés ». Cette action répond à la priorité de la région qui vise à agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

Parmi les autres actions, notons que le MJQ a poursuivi le développement des services d'aide aux personnes victimes d'actes criminels auprès des communautés algonquines de Lac-Simon, de Pikogan et de Kitcisakik.

Enfin, le MEQ a continué de financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle, en réponse à la priorité « Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants ».

Indicateurs de la région

L'Abitibi-Témiscamingue se classe dans le premier tiers des régions pour un indicateur d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles formées d'un couple	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier¹³

¹³ L'indicateur « État du réseau routier », pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, comprend également le territoire de la région du Nord-du-Québec.

Région de la Côte-Nord

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à quatre reprises en 2023-2024.

La CAR a contribué aux travaux du Comité interministériel régional sur les aléas côtiers, visant à renforcer la concertation et l'accompagnement des MRC face à ces enjeux. En 2023-2024, le comité a appuyé quatre municipalités (Natashquan, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent) à travers cinq rencontres.

Le chantier Employeur et main-d'œuvre, piloté par le MES, s'est réuni à deux reprises pour aborder des enjeux cruciaux, notamment les services de garde sur la Côte-Nord, et pour coordonner une concertation interministérielle dans le cadre de la Stratégie.

Enfin, la direction régionale accompagne activement la Municipalité de L'Île-d'Anticosti sur divers dossiers stratégiques. En ce qui concerne son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, la direction régionale a participé à deux rencontres de coordination, une table de partenaires et une conférence de presse officialisant cette inscription. Ces rencontres ont également permis de réviser les mandats du comité et de la Table des partenaires en fonction de ce nouveau statut.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Dans la région de la Côte-Nord, sept projets se sont vu octroyer un soutien dans le cadre du volet 1. Le montant autorisé s'élève à plus de 1,8 M\$, alors que le montant total des projets choisis est de 4,3 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
7	1 843 512 \$	4 337 922 \$

Parmi les initiatives soutenues par le FRR, l'Entente sectorielle visant le soutien au développement des communautés pour la MRC de Caniapiscau a été conçue pour appuyer les acteurs locaux et les mobilisations territoriales dans la réalisation d'actions intersectorielles durables. Ces actions visent à améliorer les conditions de vie des Nord-Côtiens, tout en promouvant le développement des communautés et la réduction des inégalités sociales dans une perspective de développement durable. En favorisant des initiatives concertées et des retombées à grand rayonnement, cette entente a également permis de renforcer les liens de collaboration entre les différents ministères concernés.

De son côté, l'Entente sectorielle visant le développement territorial de la MRC de Minganie s'est concentrée sur le soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale et les coopératives. L'Entente a permis d'offrir des mesures financières pour encourager la création de nouvelles entreprises, soutenir la croissance ou la survie des entreprises existantes, et promouvoir l'innovation ainsi que la diversification économique. En parallèle, le développement des communautés est soutenu dans une optique de durabilité, tout en renforçant la collaboration entre les ministères, les acteurs économiques et sociaux, et les instances municipales.

Enfin, l'Entente sectorielle visant le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent permet d'appuyer les municipalités dans la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de leurs plans d'accompagnement selon leurs besoins prioritaires. Cette entente sectorielle implique la participation conjointe des partenaires gouvernementaux et municipaux, facilitant l'élaboration et la réalisation des plans d'accompagnement. De plus, elle soutient la réalisation de projets en lien avec les besoins énoncés dans leur plan d'accompagnement respectif.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de la Côte-Nord se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Caniapiscau	806 910 \$
Sept-Rivières	1 222 198 \$
Minganie	1 173 043 \$
Manicouagan	1 317 958 \$
La Haute-Côte-Nord	1 548 167 \$
Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 462 833 \$
Total	7 531 109 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues en 2023-2024 dans le cadre du volet « Signature innovation » pour la région de la Côte-Nord.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Manicouagan	Manicouagan, terre de visionnaires	2023-2024	1 208 015 \$	1 449 618 \$
Le Golfe-du-Saint-Laurent	Maritime et touristique : transformer notre réalité dans l'avenir grâce à Signature innovation	2023-2024	943 955 \$	1 132 746 \$
Caniapiscau	Caniapiscau, proche de l'essentiel	2022-2023	936 120 \$	1 123 344 \$
La Haute-Côte-Nord	La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt	2022-2023	1 004 230 \$	1 205 076 \$
Sept-Rivières	Transformation numérique et efficacité énergétique – Industries nordiques	2022-2023	1 254 505 \$	1 505 405 \$

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Minganie	Découverte d'une Nordicité accessible et clémente, emplie d'immensités naturelles et de trésors cachés, à travers un circuit touristique intégré	2021-2022	962 690 \$	1 203 362 \$
Total			6 309 515 \$	7 619 551 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre MRC de la région de la Côte-Nord admissibles ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH depuis 2021-2022. Au total, un financement de près de 1,5 M\$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Le Golfe-du-Saint-Laurent	2021-2022	4 357 685 \$
La Haute-Côte-Nord	2021-2022	4 693 430 \$
Manicouagan	2021-2022	1 535 740 \$
Minganie	2021-2022	1 125 680 \$
Total		11 712 535 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2023-2024, trois projets ont été retenus dans la région de la Côte-Nord. Un montant total de 150 000 \$ a été autorisé. Le montant total de ces projets s'élève à 311 997 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
3	150 000 \$	311 997 \$

Axe Coopération intermunicipale

Deux projets en coopération intermunicipale ont été financés en 2023-2024. Le montant accordé pour les initiatives est de 313 160 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
2	313 160 \$	613 398 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 105 actions pour la région de la Côte-Nord. Parmi celles-ci, 31 % sont réalisées et 64 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	66	4	32	2	105

Parmi les réponses des MO aux priorités de la Côte-Nord, notons celle du MAPAQ, qui travaille en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord. Cette action est en cours de réalisation et répond à la priorité « Agir en synergie ».

Par ailleurs, le MAMH poursuit son soutien à la coordination interministérielle en lien avec les projets stratégiques de développement de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord ».

Finalement, afin de répondre à la priorité « Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord », le MEIE a complété en 2023-2024 son accompagnement des milieux dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains sur le territoire de la Côte-Nord.

Indicateurs de la région

La Côte-Nord se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Revenu des familles monoparentales • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IV est faible • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région du Nord-du-Québec

Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.
- Priorité 2 Soutenir le développement et la diversification économiques.
- Priorité 3 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.

Note : seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR du Nord-du-Québec s'est réunie à quatre reprises en 2023-2024.

La CAR a poursuivi les travaux liés au mandat confié par le ministre responsable de la région pour répondre à la crise démographique à la Baie-James, visant à identifier des solutions pour contrer le déclin de la population dans la région.

De plus, un sondage sur les motifs de départ de la population a été réalisé, mobilisant plusieurs membres de la CAR pour analyser les causes et orienter les actions en faveur de la rétention démographique.

Enfin, le comité d'aménagement de la CAR a été relancé dans le contexte des changements climatiques, pour adapter les pratiques régionales et mieux planifier l'aménagement du territoire face à ces enjeux.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Aucun projet n’a été présenté durant la période 2023-2024.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l’année 2023-2024, l’Administration régionale Baie-James a reçu 2,5 M\$ pour le soutien à la compétence de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Une entente a été signée en 2023-2024 avec l’Administration régionale Baie-James dans le Nord-du-Québec pour ce volet. Le montant de l’entente s’élève à près de 3 M\$.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Aucun territoire de la région du Nord-du-Québec n’est admissible aux ententes de vitalisation dans le cadre du volet 4 du FRR.

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour l’année 2023-2024, aucun projet local de vitalisation du Nord-du-Québec ne s’est vu octroyer du financement provenant du FRR.

Axe Coopération intermunicipale

Aucun financement n’a été accordé dans l’axe Coopération intermunicipale.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 66 actions pour la région du Nord-du-Québec. Parmi celles-ci, 39 % sont réalisées et 55 % en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	0	36	1	26	0	66

Parmi les actions réalisées en 2023-2024, le MCC a conclu de nouvelles ententes de développement culturel avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, de même que les localités de Valcanton et Radisson, la Ville de Chapais et l'Administration régionale Baie-James. Quant aux ententes conclues en 2021-2022 avec les municipalités de Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami, elles ont été prolongées jusqu'en juin 2024 en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

De son côté, le MRNF a terminé les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés du Nunavik (délégués à l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Fonds Restoration Nunavik). Cette initiative est également en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

Enfin, le MEIE a conclu son appui au créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme nordique, ce qui a contribué à la priorité « Soutenir le développement et la diversification économiques ».

Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se classe dans le premier tiers des régions pour quatre indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • État du réseau routier¹⁴

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.

¹⁴ L'indicateur « État du réseau routier », pour la région du Nord-du-Québec, comprend également le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de la Gaspésie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2023-2024, la CAR de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a tenu quatre réunions.

Après plusieurs années d'inactivité, les travaux de la Table économique de la CAR Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CAR-GÎM) ont été relancés pour favoriser le dialogue entre les acteurs économiques et coordonner les initiatives régionales.

Lors de la Table régionale en développement social de la CAR-GÎM, le Dr Horacio Arruda, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, a animé un atelier portant sur la Politique gouvernementale de prévention en santé, offrant une réflexion approfondie sur les priorités régionales en matière de santé préventive.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Dans la région de la Gaspésie, 19 projets issus du milieu ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. La contribution totale provenant de ce volet s'élève à plus de 2,9 M\$. Le montant total des projets est d'environ 25,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
19	2 933 703 \$	25 429 524 \$

L'Entente sectorielle de développement pour la mise en état et la pérennisation des infrastructures du circuit de véhicules hors route (VHR), soutenue par le FRR, vise à garantir la sécurité des motoneigistes et quadistes. En intervenant sur les infrastructures essentielles, cette initiative contribue à maintenir la viabilité des circuits de VHR et à soutenir le développement de l'industrie régionale, tout en répondant aux préoccupations de sécurité liées à la précarité de certaines installations.

De plus, l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes, également appuyée par le FRR, met l'accent sur l'optimisation des opérations manufacturières et la mise en marché des produits régionaux. Elle favorise la numérisation, l'automatisation et l'embauche de stagiaires techniques, tout en soutenant la maintenance des équipements et la révision des modèles d'affaires. Cette démarche contribue à renforcer la compétitivité des entreprises locales, tout en les accompagnant dans leurs efforts de commercialisation.

Par ailleurs, l'Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie vise à donner de la visibilité et à promouvoir les artistes des métiers d'art de la Gaspésie, leurs créations et leurs pratiques. Elle contribuera au développement et à la professionnalisation des artistes en arts visuels, par l'exposition de leurs œuvres dans les lieux de diffusion. De plus, des autrices et auteurs de la Gaspésie pourront réaliser des résidences, alors que d'autres participeront à une tournée pour faire connaître leur travail au public de la région. Un des objectifs est également de relancer les activités de diffusion dans les salles de spectacle afin de multiplier les occasions de travail pour les artistes et les équipes techniques. Enfin, une table de concertation en patrimoine sera créée pour permettre les échanges d'expertises.

Finalement, l'Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2027 en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine promeut l'équité et la lutte contre les stéréotypes. Cette initiative soutient des projets favorisant l'égalité économique, la conciliation travail-famille et la parité dans les lieux décisionnels. Elle s'inscrit également dans une perspective de prévention des violences conjugales et sexuelles, tout en renforçant la santé et le bien-être des femmes, afin de mobiliser la région autour de valeurs d'inclusion et de justice sociale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région de la Gaspésie se sont vu accorder un financement de près de 8,8 M\$ en 2023-2024 afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
La Côte-de-Gaspé	1 622 785 \$
Bonaventure	1 812 529 \$
Avignon	1 644 845 \$
Le Rocher-Percé	1 958 495 \$
La Haute-Gaspésie	1 752 435 \$
Total	8 791 089 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

En 2023-2024, aucune entente n'a été conclue dans le cadre du FRR, volet « Signature innovation ».

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Le Rocher-Percé	L'excellence maritime de classe mondiale	2022-2023	1 072 160 \$	1 340 200 \$
Avignon	Avignon, milieu créatif	2022-2023	1 047 775 \$	1 547 775 \$
La Haute-Gaspésie	Esprit libre : stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie 2021-2024	2021-2022	1 008 310 \$	1 209 972 \$
La Côte-de-Gaspé	La capitale québécoise des pêches maritimes, une expérience pour tous les sens	2021-2022	1 077 100 \$	1 346 375 \$
Total			4 205 345 \$	5 444 322 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Cinq MRC de la région de la Gaspésie ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 4,1 M\$ a été accordé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Avignon	2020-2021	4 935 960 \$
Bonaventure	2020-2021	5 093 055 \$
La Côte-de-Gaspé	2020-2021	1 187 600 \$
La Haute-Gaspésie	2020-2021	4 716 130 \$
Le Rocher-Percé	2020-2021	4 708 140 \$
Total		20 640 885 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Aucun projet n'a été retenu pour la période 2023-2024.

Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération intermunicipale n'a été soutenu par le FRR pour l'année 2023-2024 dans la région de la Gaspésie.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 101 actions pour la région de la Gaspésie. Parmi celles-ci, 32 % sont réalisées et 62 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	2	61	6	32	0	101

Parmi les actions réalisées par les MO, notons la participation du MESS à la Stratégie « Vivre en Gaspésie » visant l'attraction de la main-d'œuvre dans la région. Cette action répondait à la priorité « Participer au développement économique et à la création d'emplois ».

Par ailleurs, le MAMH a continué en 2023-2024, son appui à la coordination de la Stratégie « Vivre en Gaspésie », toujours en lien avec la priorité qui vise une participation au développement économique et à la création d'emplois de la région.

Indicateurs de la région

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
- Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants - Population inscrite auprès d'un médecin de famille	- Diplomation au secondaire - Croissance du PIB - Infractions au <i>Code criminel</i> - État du réseau routier	- Croissance de la population 25 à 54 ans au travail 55 à 64 ans au travail - Revenu des familles formées d'un couple - Revenu des familles monoparentales - Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible - Enfants en service de garde

Note : les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La CMIM est donc comprise dans le territoire.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier l'économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2023-2024, la CAR des Îles-de-la-Madeleine a tenu trois réunions.

Au cours de l'année, les travaux de la CAR-IM se sont principalement axés sur le renouvellement de la SGAOVT. Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie d'attraction des personnes « Et si les Îles », la CMIM a présenté ses avancées en matière d'immigration afin de favoriser les échanges et la collaboration.

Dans le contexte de la lettre-mandat portant sur l'érosion, la CAR a poursuivi les efforts de concertation et d'accompagnement de la CMIM pour établir un cadre d'intervention territorial. Ce cadre, déposé à l'automne 2023, s'harmonise avec la création du Bureau de projet en érosion et submersion côtières, avec lequel la concertation s'est intensifiée.

Enfin, le comité interministériel pour la création d'un parc régional s'est réuni en 2023-2024 afin de faire progresser ce projet. Lors de cette rencontre, une seconde version du plan d'aménagement et de gestion a été présentée, accompagnée d'un budget révisé par la CMIM. Cette dernière a également sollicité l'appui des ministères concernés pour le financement du parc.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, un soutien financier du volet 1 du FRR a été octroyé à un nouveau projet. Le montant autorisé s'élève à près de 4 000 \$ alors que le montant total du projet est de 37 500 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total du projet
1	3 915 \$	37 500 \$

Le projet de la Fondation communautaire Bas-Saint-Laurent–Gaspésie– Les Îles, soutenu par le FRR, vise à développer une culture philanthropique pour renforcer l'action communautaire en région. Cette initiative comprend la création d'un guide de l'ambassadeur, des campagnes publicitaires sur les dons planifiés, ainsi qu'une tournée de présentation et de formation destinée aux professionnels, comme les avocats et notaires. En parallèle, des présentations seront réalisées auprès de groupes d'intérêts locaux, et un service de bénévoles professionnels sera implanté pour soutenir cette démarche et favoriser l'engagement philanthropique à l'échelle régionale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La CMIM s'est vu accorder un financement de plus de 1,5 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

L'entente « Signature innovation » de la CMIM a été conclue en 2022-2023.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et/ou éloigné	2022-2023	1 025 580 \$	1 230 696 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

La CMIM a une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 889 737 M\$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	2020-2021	4 448 685 \$
Total		4 448 685 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

La CMIM n'est pas admissible à ce volet.

Axe Coopération intermunicipale

Aucune initiative n'a été financée pour l'axe Coopération intermunicipale dans la région.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 76 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine. Parmi celles-ci, 49 % sont réalisées et 51 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	39	0	37	0	76

Le MAPAQ a réalisé deux actions en 2023-2024. En effet, il a participé à mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et des fruits de mer. De plus, le MAPAQ a réalisé une action en collaboration avec le milieu afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque. Ces deux actions s'inscrivent dans la priorité « Consolider et diversifier l'économie ».

Par ailleurs, le MEIE a complété son action qui vise à agir en stimulant la fibre entrepreneuriale avec le déploiement des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale et du Plan québécois en entrepreneuriat afin de créer de nouvelles entreprises madeliniennes et de maintenir les emplois. Cette action s'inscrit dans la priorité « Renverser la tendance démographique ».

Enfin, soulignons une action en cours de la STQ qui répond à la priorité « Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ». Cette action garantit un service de désenclavement de L'Île-d'Entrée qui est reliée à Cap-aux-Meules grâce à un partenariat avec le Groupe CTMA et à la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux, lorsque la situation l'exige.

Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la CMIM ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Région de la Chaudière-Appalaches

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2023-2024, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres. Le MIFI a présenté, le 1^{er} décembre 2023, les recommandations issues du projet pilote en immigration. Ce projet visait à encourager l'établissement direct des personnes immigrantes en région et à intensifier la migration secondaire depuis le Grand Montréal. Par la suite, un atelier tenu le 9 février 2024 a permis aux membres de la CAR de contribuer à l'élaboration d'un plan d'action régional.

Par ailleurs, les rencontres de la CAR se sont poursuivies dans les différentes MRC de la région. Chaque rencontre a donné l'occasion de mettre en lumière les portraits, enjeux et réalisations des MRC visitées. Au total, quatre MRC ont été visitées en 2023-2024.

Enfin, le comité « Gouvernance de proximité CAR-MRC », composé de représentants de la CAR et des MRC, a continué ses travaux. Quatre rencontres ont eu lieu, portant principalement sur les changements climatiques et le transport. Ces discussions ont abouti à la planification d'une activité sur les changements climatiques en 2024, ainsi qu'à deux événements en octobre 2023 portant sur les programmes d'aide financière en transport. De plus, une Table de concertation régionale en transport collectif a été instaurée, avec une première rencontre tenue en 2023-2024.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu 14 projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2023-2024. Les organismes ont obtenu près de 2,8 M\$, alors que le coût total de leurs projets est de plus de 10 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
14	2 788 611 \$	10 099 546 \$

Grâce au soutien du FRR, la deuxième phase du projet pour Accélérer l'économie circulaire des MRC de Bellechasse et des Etchemins, en collaboration avec la Société d'aide au développement des collectivités Bellechasse-Etchemins, aidera à détourner les matières résiduelles de l'enfouissement en ciblant les commerces et institutions de leurs territoires. Ce projet favorisera les synergies entre les acteurs locaux et explorera des concepts tels que l'écoconception, l'économie de fonctionnalité et la mutualisation de la main-d'œuvre. Par des services-conseils, de la sensibilisation et des initiatives structurantes, il permettra d'améliorer la performance économique et environnementale des « Industries, Commerces et Institutions » (ICI), tout en soutenant l'économie circulaire dans la région.

Par ailleurs, un financement du FRR a été octroyé pour le projet « Cultiver pour partager », qui a pour objectif de fournir des légumes frais tout au long de l'année à plus de 60 organismes de la Chaudière-Appalaches, plus particulièrement des MRC des Appalaches, de Bellechasse, et de Beauce-Sartigan. Ce projet comprend la construction d'une serre trois saisons sur le terrain de l'église de Saint-Alfred, l'aménagement de l'église pour les opérations de post-récolte, ainsi que l'achat d'équipements et de véhicules réfrigérés pour le transport et l'entreposage des légumes. Cette initiative vise à réduire l'insécurité alimentaire et le gaspillage tout en optimisant la distribution régionale des légumes.

Le FRR a aussi contribué au projet du Club Parentaïde Beauce-Centre qui prévoit agrandir le bâtiment O Sommet pour aménager une cuisine de formation, une grande salle de classe et des salles de réunion. Ces nouveaux espaces permettront d'obtenir l'accréditation au programme La Cantine pour tous, offrant de 300 à 500 repas hebdomadaires à des parents et personnes âgées de la région. Ces repas seront préparés par de jeunes adultes suivant un parcours éducatif avec des stages dans les secteurs communautaire et touristique. Le projet bonifiera l'offre alimentaire locale tout en soutenant les missions sociale et touristique de l'organisme grâce à des partenariats régionaux solides.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2023-2024, les neuf MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis se sont vu accorder un financement total de plus de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
La Nouvelle-Beauce	994 905 \$
Ville de Lévis	1 078 449 \$
Bellechasse	1 168 157 \$
Lotbinière	1 053 466 \$
Beauce-Sartigan	1 111 322 \$
Beauce-Centre	1 060 787 \$
L'Islet	1 360 362 \$
Montmagny	1 341 691 \$
Les Appalaches	1 403 804 \$
Les Etchemins	1 465 865 \$
Total	12 038 808 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR en 2023-2024, pour laquelle les investissements du FRR atteignent un total de plus de 1,2 M\$. Cette entente s'ajoute aux huit autres signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Les Etchemins	Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas	2023-2024	1 065 795 \$	1 278 954 \$
Les Appalaches	Vis ta vie en plein air	2022-2023	1 333 480 \$	1 600 176 \$
La Nouvelle-Beauce	Fièr ruralité, une culture à partager	2022-2023	1 285 070 \$	1 742 084 \$
Bellechasse	La Cycloroute, porte d'entrée de l'expérience récréotouristique de Bellechasse	2022-2023	1 282 635 \$	1 582 635 \$
Lotbinière	Économie verte en Lotbinière : initier, innover et se démarquer	2022-2023	1 237 935 \$	2 390 500 \$
Beauce-Sartigan	En route vers le développement touristique d'envergure	2022-2023	1 446 560 \$	1 735 872 \$
Beauce-Centre	L'économie circulaire	2021-2022	1 093 825 \$	1 312 590 \$
L'Islet	La MRC de L'Islet, un milieu de création artistique et de savoir-faire architectural	2021-2022	1 076 750 \$	1 345 938 \$
Montmagny	Santé globale	2020-2021	1 127 510 \$	1 353 012 \$
Total			10 949 560 \$	14 341 761 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Trois MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH depuis l'année 2020-2021. Au total, un financement de 770 594 \$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
L'Islet	2020-2021	1 134 345 \$
Montmagny	2020-2021	1 372 795 \$
Les Appalaches	2020-2021	1 345 830 \$
Total		3 852 970 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Un total de 12 projets locaux a bénéficié du soutien du FRR dans la région de la Chaudière-Appalaches en 2023-2024. Un montant de 512 817 \$ a été octroyé. Le montant total des projets s'élève à 835 504 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
12	512 817 \$	835 504 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 16 projets de coopération intermunicipale au sein de la région. Le montant total accordé est de 3,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
16	3 831 897 \$	11 504 546 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 98 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. Parmi celles-ci, 37 % sont réalisées et 63 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	62	0	36	0	98

Tout d'abord, en réponse à la priorité « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir », le MFA a soutenu les travaux des instances de concertation régionales, notamment les travaux du Groupe de travail pour le développement des enfants 0-5 ans et des partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches.

De plus, le MELCCFP a complété l'élaboration d'outils, afin d'accompagner les municipalités dans la protection de leur source d'eau potable, à la suite du dépôt de leurs rapports d'analyse de vulnérabilité de leur source d'eau potable. Cette action s'inscrit dans la priorité « Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles ».

Finalement, le MAPAQ a poursuivi sa collaboration aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole. Ce projet vise la priorité « Encourager le développement du secteur bioalimentaire ».

Indicateurs de la région

La région de la Chaudière-Appalaches se classe dans le premier tiers des régions pour six indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• État du réseau routier

Région de Laval

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes.
- Priorité 3 Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval.
- Priorité 4 La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable.
- Priorité 5 Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie.
- Priorité 6 Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région.
- Priorité 7 Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire.
- Priorité 8 Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble.
- Priorité 9 Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de Laval a tenu quatre rencontres en 2023-2024.

Le 11 décembre 2023, la CAR a accueilli le Dr Horacio Arruda, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour une présentation de la Politique gouvernementale de prévention en santé et de son plan d'action interministériel 2022-2025. Lors de cette rencontre, la Ville de Laval a également partagé les initiatives qu'elle mène en matière de prévention, suscitant des échanges enrichissants.

Les trois autres rencontres de la CAR de Laval ont été consacrées à la révision des priorités en matière d'occupation et de vitalité du territoire. Grâce à la forte mobilisation des membres, six nouvelles priorités ont été transmises à la ministre des Affaires municipales le 5 avril 2024.

En outre, les membres du comité de développement économique ont travaillé à l'élaboration d'une entente sectorielle en innovation pour le territoire lavallois. Signée le 19 mars 2024, cette entente regroupe cinq partenaires : le MEIE, le MAPAQ, le CISSS, le MAMH et la Ville de Laval.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a permis de soutenir 13 projets en 2023-2024. Une somme de près de 1,3 M\$ a été investie. Le coût total des projets acceptés est de 2,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
13	1 278 108 \$	2 134 306 \$

Le FRR a financé le déploiement d'un projet piloté par MOBA, le service de mobilité durable d'Excellence industrielle Saint-Laurent, qui vise à améliorer la mobilité dans un secteur industriel de Laval. Il s'articule autour d'un diagnostic des besoins en transport collectif, suivi de l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements. Un accompagnement sera également offert aux entreprises de la zone concernée. Ce projet est mené en collaboration avec la Société de transport de Laval et Laval économique, afin d'optimiser les déplacements des travailleurs tout en favorisant la durabilité.

Le Centre d'entraide et de services communautaires du Marigot souhaite développer un projet d'agriculture urbaine situé à Laval-des-Rapides et Pont-Viau. Ce projet comprend la réalisation d'un plan de développement et d'un processus de design collaboratif pour créer un espace de production maraîchère en jardins collectifs. Les récoltes bénéficieront aux cuisines du centre, renforçant ainsi la sécurité alimentaire locale tout en promouvant une approche communautaire et durable.

Finalement, le FRR a soutenu la phase 3 du projet Synergie. Le Studio Synapses envisage la construction et l'aménagement d'un espace multiusage conçu pour favoriser la création artistique. Ce projet inclut la rénovation d'un espace loge ainsi que d'un café bar, offrant des lieux propices à la collaboration et à l'échange. Un projet pilote de résidence artistique sera aussi mis en place afin de soutenir les créateurs locaux tout en enrichissant l'offre culturelle, contribuant ainsi au dynamisme et à l'épanouissement de la communauté lavalloise.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Ville de Laval s'est vu accorder un financement total d'un peu plus de 3 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet du FRR.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Portion Projets locaux de vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération n'a été financé sur le territoire de la Ville de Laval.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 91 actions pour la région de Laval. Parmi celles-ci, 45 % sont réalisées et 53 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	48	2	41	0	91

Dans le cadre de la priorité « Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble », le MEIE a complété son soutien en 2023-2024 à la Ville de Laval et les différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence.

Pour sa part, en collaboration avec la Ville de Laval et Culture Laval, le MCC a mené une étude sur la contribution et l'impact du milieu culturel régional, en lien avec la priorité « La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable ».

Enfin, le MSSS a réalisé une action d'accompagnement des personnes handicapées qui participent à des stages ou à des plateaux de travail pour favoriser leur intégration au marché du travail. Cette action s'inscrit dans la priorité « Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes ».

Indicateurs de la région

La région de Laval se classe dans le premier tiers des régions pour huit indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Revenu des familles formées d'un couple • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Note : l'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval, puisqu'elle est comprise dans la région de Montréal.

Région de Lanaudière

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.
- Priorité 2 Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 3 Soutenir la relève d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
- Priorité 5 Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable.
- Priorité 6 Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC.
- Priorité 7 Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs.
- Priorité 8 Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative.
- Priorité 9 Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité.
- Priorité 10 Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de Lanaudière s'est réunie à quatre reprises en 2023-2024.

Tout d'abord, des membres de la CAR ont participé à deux ententes sectorielles de développement portant sur la biodiversité et les milieux de vie durables. Celles-ci ont été élaborées en collaboration avec plusieurs ministères, dont le MELCCFP, le MRNF, le MAPAQ, le CISSSL et le MTMD. Les six MRC de Lanaudière sont également signataires. Ces ententes seront finalisées au printemps 2024. Ensuite, les membres de la CAR ont participé à une rencontre spéciale animée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Cette rencontre visait à contribuer au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les discussions ont permis de mettre en lumière des pistes d'intervention concertées.

Enfin, les travaux régionaux de l'année ont favorisé une collaboration accrue entre les partenaires impliqués. Ces initiatives conjointes ont permis d'améliorer la coordination des actions pour répondre efficacement aux priorités des communautés locales.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, neuf projets ont été retenus. En tout, près de 2,6 M\$ ont été octroyés et le montant total des projets est d'environ 6,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
9	2 571 405 \$	6 715 822 \$

Un des projets retenus pour le FRR est celui de Montréal en Histoires qui collabore avec la Ville de L'Assomption pour développer un parcours unique de Cité mémoire, adapté à l'histoire et à la culture de la ville. Ce projet mettra en lumière les personnages et les événements marquants de L'Assomption à travers des œuvres numériques. Accessible toute l'année, cette attraction touristique vise à attirer 200 000 personnes annuellement, soit 1 million sur 5 ans, positionnant L'Assomption et la région de Lanaudière comme une destination culturelle et technologique d'envergure.

De plus, appuyé par le FRR, le Centre d'excellence acrobatique de Val Saint-Côme organisera deux événements de la Coupe du monde de ski acrobatique au cours des trois prochaines années. Ce projet comprend des améliorations aux infrastructures et aux équipements nécessaires pour accueillir ces compétitions. Ces événements contribueront au rayonnement de la région de Lanaudière à l'échelle provinciale, nationale et internationale, tout en renforçant son positionnement comme destination de sports d'élite.

Finalement, le FRR a soutenu Lanaudière Économique (LÉ) qui met en place un service d'établissement et de transfert d'entreprises agricoles (SÉTEA) pour la période 2023-2026. Ce service, encadré par une agronome professionnelle, appuiera les entrepreneurs agricoles dans le démarrage, le transfert et la pérennisation de leurs projets. En collaboration avec divers acteurs économiques régionaux, ce projet vise à stimuler l'entrepreneuriat agricole tout en offrant un accompagnement structuré pour naviguer dans l'écosystème entrepreneurial régional.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de Lanaudière se sont vu accorder un montant totalisant plus de 8,2 M\$ afin de les soutenir dans leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Les Moulins	1 081 732 \$
L'Assomption	1 154 715 \$
Montcalm	1 428 948 \$
Joliette	1 200 113 \$
D'Autray	1 505 277 \$
Matawinie	1 886 490 \$
Total	8 257 275 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » en 2023-2024 pour la région de Lanaudière. Le montant total accordé pour ces deux ententes s'élève à 2,9 M\$. Ces ententes s'ajoutent à celles signées en 2021-2022 et 2022-2023.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
D'Autray	Branché à un réseau d'attraits et de paysages	2023-2024	1 341 140 \$	1 610 067 \$
Joliette	MRC Joliette - À la santé des aînés	2023-2024	1 608 095 \$	1 930 130 \$
Les Moulins	L'innovation durable : de l'incubation à l'implantation d'entreprises	2022-2023	2 612 010 \$	3 265 000 \$
Montcalm	Laboratoire innovant en réussite éducative	2022-2023	1 472 140 \$	1 777 675 \$
Matawinie	La révolution verte de la forêt en Matawinie : des racines à la cime	2021-2022	1 431 355 \$	1 796 355 \$
L'Assomption	Zone Agtech – volet ressources humaines	2021-2022	2 206 200 \$	2 650 554 \$
Total			10 670 940 \$	13 029 781 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Deux MRC de la région de Lanaudière avaient déjà une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 660 757 \$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
D'Autray	2021-2022	1 448 595 \$
Matawinie	2021-2022	1 855 190 \$
Total		3 303 785 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Un total de six projets locaux ont bénéficié du soutien du FRR dans la région de Lanaudière en 2023-2024. Un montant de 284 587 \$ a été octroyé. Le montant total des projets s'élève à 483 461 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
6	284 587 \$	483 461 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir quatre initiatives, dont trois projets de coopération intermunicipale et une étude de faisabilité, dans la région de Lanaudière. Le montant accordé pour ces initiatives totalise 677 281 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	677 281 \$	1 000 649 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 84 actions pour la région de Lanaudière. Parmi celles-ci, 43 % sont réalisées et 56 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	0	47	0	36	0	84

Le MEIE a réalisé en 2023-2024 l'accompagnement et l'appui financier des milieux de la région dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles ».

Le MTO a de son côté continué à soutenir des leviers financiers et des efforts de maillage afin de stimuler l'innovation au sein des entreprises, ainsi que pour améliorer leur compétitivité et contribuer à la création de richesse dans une perspective de développement durable. Ce projet est en lien avec la priorité « Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional ».

Enfin, le MEQ a soutenu les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Cette action s'inscrit en réponse à la priorité « Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre ».

Indicateurs de la région

Lanaudière se classe dans le premier tiers des régions pour cinq indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• État du réseau routier¹⁵

¹⁵ L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

Région des Laurentides

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité.
- Priorité 4 Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à quatre reprises en 2023-2024.

Au cours de l'année, la CAR a mis en œuvre un plan d'action structurant, articulé autour de cinq objectifs principaux. Parmi ceux-ci figurent le suivi et le déploiement des actions régionales alignées avec la Politique gouvernementale de prévention en santé, ainsi que la mise en place d'initiatives visant une meilleure coordination des efforts en matière de changements climatiques.

Dans le cadre de ses travaux, une rencontre thématique du comité de développement social a été organisée pour approfondir l'évaluation d'impacts à la santé des politiques publiques.

Par ailleurs, une rencontre spéciale du comité aménagement s'est tenue au centre sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut. Lors de cet événement, la MRC a présenté ses principaux dossiers en aménagement, mettant en lumière son projet « Signature innovation », conçu pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2023-2024, 35 projets ont été retenus. Le coût total de ceux-ci est évalué à plus de 15,7 M\$, le FRR y ayant contribué à près de 4,9 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
35	4 856 460 \$	15 717 997 \$

Grâce au soutien du FRR, Synergie Économique Laurentides a pu obtenir du financement pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans la région à travers plusieurs initiatives. Le projet inclut une démarche concertée pour dresser un bilan des initiatives existantes et élaborer une stratégie régionale en économie circulaire, accompagnée d'un plan d'action sur cinq ans, aligné sur les méthodologies de RECYC-QUÉBEC et du Centre de transfert technologique en écologie industrielle. De plus, des projets mobilisateurs seront mis en œuvre pour répondre aux enjeux communs des MRC participantes. Le FRR appuie également un accompagnement personnalisé des entreprises et des MRC pour optimiser la gestion des matières résiduelles et soutenir les actions identifiées dans les plans de gestion des matières résiduelles et de développement durable.

Avec l'appui financier du FRR, Éco-nature déploiera un projet innovant en écomobilité sur la rivière des Mille Îles. L'initiative comprend la mise en service de bateaux-navettes électriques desservant le secteur ouest, l'aménagement des arrêts avec des bornes de recharge, et la création de connexions entre les points d'intérêt dans les municipalités concernées. Ce projet favorise l'accès aux attraits naturels de la rivière, la mobilité active et les activités de plein air, tout en générant des retombées écotouristiques importantes pour la région.

Enfin, le Carrefour de gériatrie sociale des Laurentides, soutenu par le FRR, prévoit la création d'un espace multidisciplinaire regroupant des organisations et professionnels offrant des services pour les adultes ayant un profil gériatrique, les personnes âgées et leurs proches aidants. Ce projet inclura des services variés, tels qu'une garderie intergénérationnelle, une friperie, un atelier de réparation et un service de traiteur. Une étude de marché sera réalisée pour évaluer la viabilité de ce projet structurant, qui vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à favoriser les initiatives intergénérationnelles dans la région des Laurentides.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les sept MRC de la région des Laurentides ainsi que la Ville de Mirabel se sont vu accorder un financement total de plus de 10,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Ville de Mirabel	897 649 \$
Thérèse-De Blainville	1 061 111 \$
Deux-Montagnes	1 089 336 \$
La Rivière-du-Nord	1 393 052 \$
Les Pays-d'en-Haut	1 017 654 \$
Les Laurentides	1 469 035 \$
Argenteuil	1 397 565 \$
Antoine-Labelle	1 899 920 \$
Total	10 225 322 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, une entente a été conclue dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR pour cette entente représentent un total de près de 2,3 M\$. Cette entente s'ajoute aux huit autres signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
La Rivière-du-Nord	Territoire laboratoire en transport innovant	2023-2024	2 296 425 \$	2 755 710 \$
Antoine-Labelle	Antoine-Labelle, expérience d'aventure nature, bain de forêt, de lacs et de rivières, Expérience d'une Autre Laurentides	2022-2023	1 261 065 \$	1 513 278 \$

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Thérèse-De Blainville	Application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)	2022-2023	2 565 735 \$	3 078 882 \$
Les Laurentides	Projet Signature : vibrez au km ²	2022-2023	886 840 \$	1 064 208 \$
Les Laurentides	Projet Innovation : Innovation X Mont-Tremblant	2022-2023	500 000 \$	600 000 \$
Les Pays-d'en-Haut	Nos sentiers, au cœur du développement des Pays-d'en-Haut	2021-2022	1 346 270 \$	1 645 470 \$
Deux-Montagnes	Démocratisation de l'accès à l'eau	2021-2022	1 962 355 \$	2 354 916 \$
Argenteuil	Synerlab, centre d'innovation en économie circulaire	2021-2022	1 237 860 \$	1 612 100 \$
Ville de Mirabel	Création d'un Carrefour d'innovation écoresponsable de Mirabel (CIEM)	2020-2021	1 487 405 \$	1 784 886 \$
Total			13 543 955 \$	16 409 450 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les deux MRC de la région des Laurentides admissibles ont conclu leur entente de vitalisation avec le MAMH avant l'année 2023-2024. Au total, un financement de 1 439 998 \$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Argenteuil	2021-2022	1 074 990 \$
Antoine-Labelle	2020-2021	6 123 960 \$
Total		7 198 950 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour la région des Laurentides, quatre projets locaux de vitalisation ont été retenus dans l'année 2023-2024. Une aide financière de 200 000 \$ a été octroyée avec le soutien du FRR. Le montant total des projets s'élève à 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	200 000 \$	1 230 511 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir 13 initiatives, dont 11 projets de coopération intermunicipale et deux études de faisabilité, au sein de la région des Laurentides. Le montant accordé pour ceux-ci totalise 2,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
13	2 532 066 \$	3 625 171 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 94 actions pour la région des Laurentides. Parmi celles-ci, 40 % sont réalisées et 56 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	53	3	38	0	94

Tout d'abord, le MTMD poursuit la planification de projets visant l'amélioration de la sécurité routière, dont le réaménagement de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge. Cette action est liée à la priorité « Optimiser les mobilités des individus et des marchandises ».

Par ailleurs, le MFA a poursuivi son appui financier et son accompagnement des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs Programmes de soutien aux politiques familiales municipales. Cette action vise la priorité « Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, de même que des milieux de vie de qualité ».

Enfin, concernant la même priorité, le MES a soutenu l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région des Laurentides.

Indicateurs de la région

Les Laurentides se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire	• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier¹⁶

¹⁶ L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

Région de la Montérégie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de la Montérégie s'est réunie à six reprises en 2023-2024, incluant une séance tenue dans une MRC. Cette rencontre a permis de mettre en valeur le territoire de celle-ci et de mieux faire connaître ses enjeux.

Une lettre-mandat a été émise par la ministre responsable de la région. Cette lettre demande à la CAR d'accompagner la Table de concertation régionale de la Montérégie dans le cadre de ses travaux visant à élaborer un portrait de la situation régionale et des défis liés aux grands chantiers, notamment ceux de Northvolt et du terminal de Contrecoeur du Port de Montréal.

Par ailleurs, la CAR, ainsi que le comité technique en aménagement, coordonné par la direction régionale, ont mené des consultations et organisé des séances d'information sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, ainsi que sur divers projets de loi en aménagement et en habitation. Ces activités ont également permis d'aborder la PNAAT, en favorisant des échanges sur ses implications régionales.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu 11 projets dans la région de la Montérégie en 2023-2024. La contribution du fonds s'est élevée à plus de 4,2 M\$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part de plus de 9 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
11	4 215 469 \$	9 009 709 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons l'Entente sectorielle de développement pour la structuration montréalaise du développement social 2023-2027. Cette entente, dont le mandataire est la Table de concertation régionale de la Montérégie, vise à structurer et à renforcer les démarches de concertation régionale en développement social. Un volet spécifique porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes. Ce volet, soutenu notamment par le Secrétariat à la condition féminine, est coordonné par la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.

De plus, la Stratégie régionale concertée de prévention et de lutte aux espèces exotiques envahissantes a été mise en place sous la coordination du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Ce projet structurant répond au besoin de coordination des efforts régionaux pour prévenir et lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes, tant terrestres qu'aquatiques. Il comprend la création et l'animation d'une table de concertation dédiée à cet enjeu, favorisant ainsi une meilleure cohésion des interventions et une maximisation des retombées des initiatives déployées.

Enfin, un avenant à l'Entente sectorielle pour le développement de l'économie et de la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 a été adopté pour soutenir le développement de l'économie circulaire dans la région. Montérégie Économique assure la mise en œuvre de cette initiative, qui s'inscrit dans la Feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie. Le MEIE a également apporté un soutien financier pour permettre la réalisation de projets régionaux et structurants.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les 12 MRC de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil se sont vu accorder un financement total de 17,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
La Vallée-du-Richelieu	1 149 169 \$
Vaudreuil-Soulanges	1 454 202 \$
Marguerite-D'Youville	894 981 \$
Roussillon	1 426 155 \$
Rouville	984 541 \$
Ville de Longueuil	2 951 369 \$
Le Haut-Richelieu	1 329 441 \$
Les Maskoutains	1 265 638 \$
Les Jardins-de-Napierville	1 029 614 \$
Beauharnois-Salaberry	1 224 146 \$
Acton	1 111 697 \$
Pierre-De Saurel	1 330 833 \$
Le Haut-Saint-Laurent	1 278 271 \$
Total	17 430 057 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2023-2024, deux ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR dans ces ententes représentent un peu plus de 2,2 M\$.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Acton	MRC d'Acton, terroir créatif, territoire attractif	2023-2024	1 057 090 \$	1 321 363 \$
Le Haut-Saint-Laurent	Le circuit des silos et fresques du Haut-Saint-Laurent	2023-2024	1 144 460 \$	1 373 352 \$
Marguerite-D'Youville	Région de tous les horizons	2022-2023	1 717 400 \$	2 060 880 \$
Vaudreuil-Soulanges	Parc du canal de Soulanges, « Passager : un voyage le long du canal »	2022-2023	2 515 835 \$	3 060 835 \$
Pierre-De Saurel	Carrefour virtuel régional d'attraction, d'installation et de rétention des talents et des familles	2022-2023	1 423 165 \$	1 707 798 \$
Le Haut-Richelieu	Accueillir l'innovation dans la sécurité civile et publique et la logistique de pointe	2022-2023	2 139 780 \$	2 567 736 \$
Les Maskoutains	Berceau de traditions et d'innovations agroalimentaires	2022-2023	1 808 120 \$	2 169 926 \$
Beauharnois-Salaberry	Territoire d'eau et de culture : Beauharnois-Salaberry, fière de ma nature audacieuse et distinctive!	2022-2023	1 584 870 \$	1 901 844 \$
Rouville	Rouville – Région de cultures pour vous alimenter	2022-2023	1 281 980 \$	1 538 376 \$
Total			14 672 700 \$	17 702 110 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une MRC de la région de la Montérégie est admissible et a signé son entente de vitalisation en 2021-2022. Un financement de 238 172 \$ a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Le Haut-Saint-Laurent	2021-2022	1 190 860 \$
Total		1 190 860 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Dix projets locaux ont bénéficié d'une aide financière du FRR dans la région de la Montérégie. Le montant octroyé est de 413 055 \$. Le montant total des projets retenus est de près de 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
10	413 055 \$	1 172 753 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir 11 initiatives au sein de la région de la Montérégie. Elles sont toutes des projets de coopération intermunicipale. Le montant accordé totalise 1,9 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
11	1 946 773 \$	4 648 597 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 101 actions pour la région de la Montérégie. Parmi celles-ci, 31 % sont réalisées et 62 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	1	62	4	31	1	101

Parmi les actions inscrites dans les planifications des MO en matière d'OVT, mentionnons celle du MAMH visant à collaborer à mettre en place une démarche concertée en matière de développement social interpellant les acteurs locaux et gouvernementaux pour l'ensemble de la Montérégie. Cette action s'inscrit dans la priorité « Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie ».

Par ailleurs, en lien avec la priorité « Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture », le MELCCFP poursuit ses efforts pour rétablir l'état de santé du lac Saint-Pierre, et ce, en collaboration notamment avec le MAPAQ.

Enfin, le MSP continue à soutenir les MRC et les municipalités dans la mise en place d'actions préventives adaptées à leurs réalités ainsi qu'aux problèmes de criminalité et de sécurité qui les préoccupent, notamment à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions pour huit indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Croissance de la population • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB	• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région du Centre-du-Québec

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

Bilan des activités de la CAR

En 2023-2024, la CAR du Centre-du-Québec a tenu cinq rencontres.

Dans le cadre des travaux de révision des priorités régionales de la Stratégie 2025-2029, les membres de la CAR ont participé activement à la création du portrait régional, aux consultations régionales et au comité directeur mis en place pour soutenir l'élaboration des nouvelles priorités. Ces priorités, codéveloppées avec les partenaires, témoignent d'une collaboration étroite entre les intervenants gouvernementaux et régionaux pour aligner les actions sur les besoins identifiés.

Le 9 janvier 2023, le ministre responsable de la région du Centre-du-Québec mandatait la CAR du Centre-du-Québec pour soutenir la Table des MRC Centre-du-Québec dans le cadre de ses travaux d'élaboration d'un portrait de la situation régionale et des impacts liés au déploiement de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie dans la région. Ce travail, mené en étroite collaboration, vise à documenter les enjeux et à orienter les actions régionales. Pour accompagner ce processus, la présidente de la CAR a instauré deux comités : un consacré à la filière batterie et un autre à l'acceptabilité sociale, afin de structurer et harmoniser les démarches gouvernementales.

Enfin, le comité d'aménagement de la CAR a tenu deux rencontres, où il a invité les aménagistes des MRC, créant un espace d'échange sur les principaux défis en matière d'aménagement du territoire. Ces rencontres ont permis d'identifier des mécanismes pour renforcer l'approche partenariale entre le gouvernement et les MRC, favorisant une meilleure cohérence dans les actions et la planification régionales.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2023-2024, dans la région du Centre-du-Québec, le FRR a soutenu la réalisation de trois projets dont le coût total s'élève à plus de 6 M\$. La contribution du FRR est de plus de 3,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
3	3 564 266 \$	6 015 732 \$

Avec l'appui du FRR, l'Entente sectorielle pour l'optimisation de la capacité d'accueil vise à améliorer la connaissance de la capacité d'accueil actuelle de la région. Ce projet permettra également de mieux comprendre les impacts et opportunités liés à l'arrivée de la filière batterie, ainsi qu'à identifier les enjeux prioritaires pour optimiser la capacité d'accueil. Une vision régionale commune, alignée avec les principes de développement durable, sera élaborée pour orienter les stratégies nécessaires à cette optimisation, tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque MRC. Le projet favorisera les collaborations avec les initiatives de concertation existantes, assurant une cohérence entre les démarches régionales.

De plus, la Table des MRC Centre-du-Québec a déployé un projet visant à accroître la notoriété de la région. L'objectif est d'attirer des travailleurs et leurs familles, tout en renforçant la rétention de la population locale. Cette initiative est particulièrement stratégique pour répondre aux défis et opportunités liés aux impacts de la filière batterie, en positionnant la région comme un territoire attrayant et dynamique.

Finalement, avec le soutien du FRR et en collaboration avec le MAPAQ, l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec, les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska, ainsi que le MAMH, la Table des MRC poursuit ses efforts pour le développement du secteur bioalimentaire. Ce projet vise à maintenir la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu, en créant des liens durables et synergiques entre les MRC, les partenaires ministériels et les acteurs de ce secteur. L'initiative soutiendra également la mise en œuvre de projets mobilisateurs répondant aux enjeux communs, tout en valorisant le potentiel unique de la région.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec se sont vu accorder un financement total de 6,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2023-2024
Drummond	1 514 216 \$
Arthabaska	1 411 992 \$
Bécancour	1 152 487 \$
L'Érable	1 300 531 \$
Nicolet-Yamaska	1 334 979 \$
Total	6 714 205 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été conclue en 2023-2024 dans le cadre du FRR, volet « Signature innovation », dans la région du Centre-du-Québec.

MRC	Nom du projet	Année de la signature	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Arthabaska	Communauté écoresponsable	2022-2023	1 656 650 \$	1 987 980 \$
L'Érable	Stimuler un écosystème actif et accessible au profit d'une meilleure santé durable	2022-2023	1 138 435 \$	1 366 122 \$
Drummond	Parc régional de la Forêt Drummond	2021-2022	1 994 745 \$	2 393 694 \$
Nicolet-Yamaska	Un territoire en transition	2021-2022	1 139 920 \$	1 367 904 \$
Total			5 929 750 \$	7 115 700

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une MRC de la région du Centre-du-Québec est admissible et a signé son entente de vitalisation avec le MAMH en 2020-2021. Un financement de 230 544 \$ lui a été versé durant l'année financière 2023-2024.

MRC	Année de la signature	Montant total accordé
Bécancour	2020-2021	1 152 720 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2023-2024, trois projets ont été retenus dans le cadre du volet 4 – Projets locaux de vitalisation du FRR dans la région du Centre-du-Québec. L'aide financière totale octroyée est de 150 000 \$. Le montant total des projets retenus s'élève à 677 364 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
3	150 000 \$	677 364 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 12 initiatives au sein de la région du Centre-du-Québec, dont 2 études de faisabilité et 10 projets de coopération intermunicipale. Le montant accordé pour ces projets est d'un peu plus de 2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
12	2 034 680 \$	4 024 341 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 83 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi celles-ci, 41 % sont réalisées et 54 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	45	4	34	0	83

Au nombre des actions, notons celle du MAPAQ, qui a réalisé en 2023-2024 son accompagnement des partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE, ce qui répond à la priorité régionale « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

Par ailleurs, le MESS a réalisé l'élaboration d'une entente de services avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec, afin de soutenir la formation continue du personnel de ce secteur d'activité. Cette action répond à la priorité « Valoriser le milieu agricole ».

Enfin, le MTO continue de mettre en place des actions afin de renforcer les compétences des entrepreneurs et de la main-d'œuvre. Des connaissances stratégiques additionnelles seront également produites et diffusées afin de soutenir la prise de décisions éclairées au sein de l'industrie. Cette action s'inscrit dans la priorité « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

Indicateurs de la région

Le Centre-du-Québec se classe dans le premier tiers des régions pour deux indicateurs d'OVT.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille¹⁷	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde

¹⁷ L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.

CONCLUSION

Ce bilan annuel fait donc état des principales activités relatives à la Stratégie 2018-2022, prolongée jusqu'en 2024. Il est possible de constater que les MO sont actifs en région et qu'ils ont mis en œuvre plusieurs initiatives porteuses cadrant avec les priorités régionales.

Par ailleurs, grâce au FRR et à ses quatre volets, le MAMH a pu soutenir plusieurs projets et ententes. En tout, ce sont plus de 274 M\$ qui ont été investis en 2023-2024. Notamment, 21 ententes ont été signées dans le cadre du volet Projets « Signature innovation » des MRC, alors que 163 projets et ententes ont été conclus dans le cadre du volet Soutien au rayonnement des régions.

ANNEXE 1

Liste des MO assujettis à la LAOVT au 31 mars 2024

Centre d'acquisitions gouvernementales

Hydro-Québec

Investissement Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministère de la Culture et des Communications :

- Secrétariat à la jeunesse

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Langue française

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Ministère du Conseil exécutif :

- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ministère du Tourisme

Secrétariat du Conseil du trésor

- Secrétariat à la Capitale-Nationale

Société d'habitation du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société des traversiers du Québec

ANNEXE 2

Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X ¹	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de sept ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de cinq ans en services de garde reconnus	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ³					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁴		
	Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	X	X			X ⁵		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁶					

¹ Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

² Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

³ Par région sociosanitaire.

⁴ Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

⁵ Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

⁶ Par direction territoriale.



**Affaires municipales
et Habitation**

Québec

